# Villemotier

BULLETIN MUNICIPAL

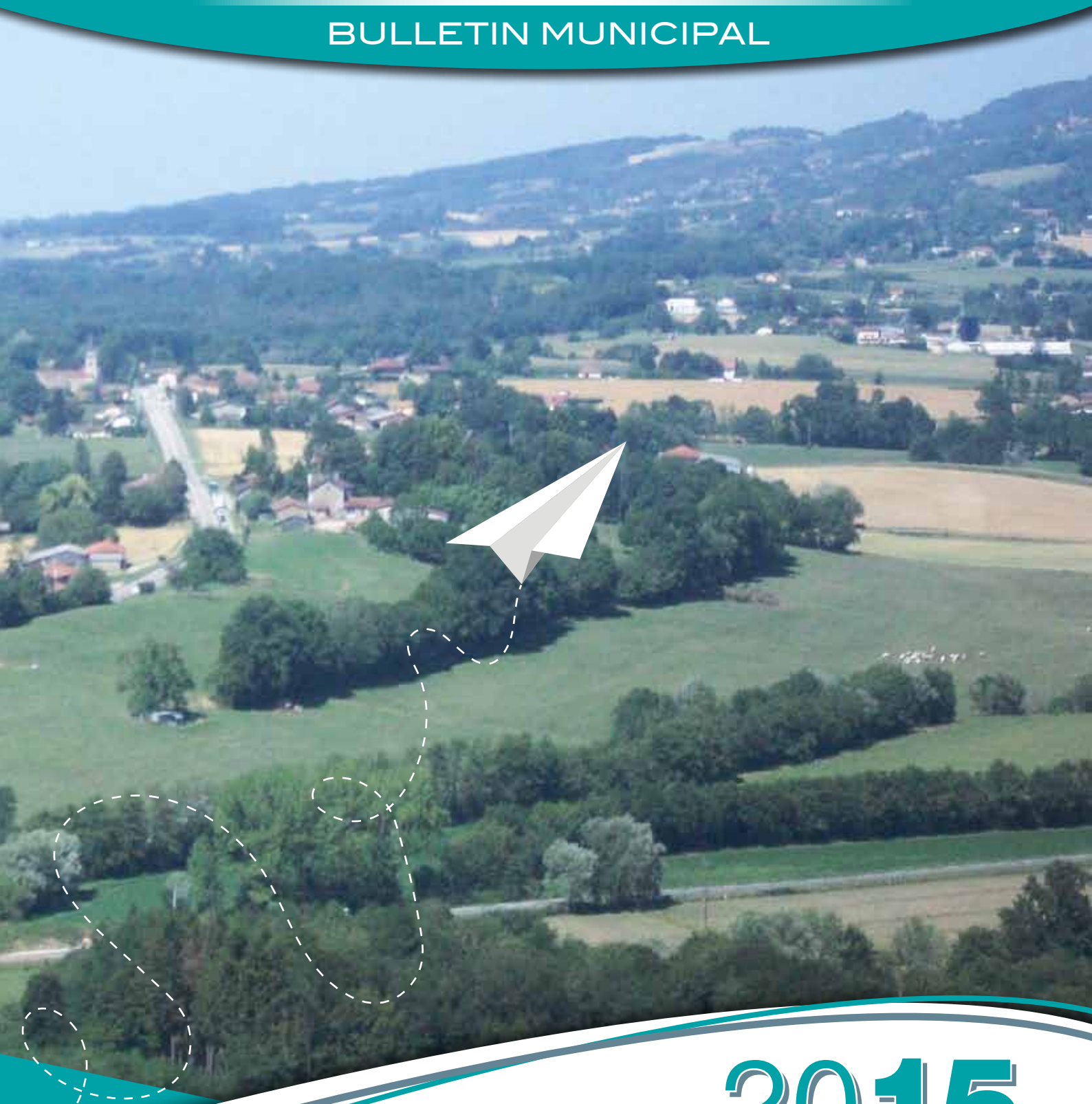

2015

# Sommaire

## VIE MUNICIPALE
**Mot du Maire** 3
**Vœux de la Municipalité** 4-5
**Budget 2014** 6-7
**Travaux Réalisés :**
Réhabilitation du “Chemin des écoliers” 8
Réhabilitation d’un logement communal 9
Ouverture du Plateau Sportif 9
**Travaux Prévus :** Lotissement “Bourg-Habitat” 10

## ÉTAT CIVIL
**Mariage** 11

## ÉVÉNEMENTS
**Banquet des classes** 5 et 0 12
**Ecole de Musique** 13
**Harmonie** 1ère Répétition au Carouge 14
**Harmonie** 2ème Répétition à Montfollet 14
**Cérémonie du 8 mai** 15
**Marche du 8 mai** 15
**Mini-tornades** 16
**Jeux Intervillages** 17

## SOCIAL AINÉS
**CAF** 18
**ADMR** 18
**ADAPA** 19
**MARPA** 19
**AIN Domicile Service** 20
**REPAS** 20

## SOCIAL JEUNES ET ENFANCE
**Mission Locale Jeunes** 21
**Petite Enfance** 22

## CCCC
**CAP 3B** 23
**Déchetterie** 24
**Sentiers de Randonnée** 25
**Assainissement** 25
**Dictée Colignoise** 25

## INFOS PRATIQUES
**Numéros Utiles** 26
**Correspondants Presse** 26
**Transports Jurago** 26

## INFOS CITOYENNES
**Bruits** 27
**Animaux errants** 27
**Station d’épuration** 28
**Élagage** 29

## ÉCOLE
**Rentrée** 30
**Escalade** 31
**Rencontre USEP** 31
**Arbre et bois** 32
**Visite du Père-Noël** 32
**Dictionnaire pour les CM2** 33

## ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
**Centre de loisirs périscolaire** 34
**TAP :** Atelier Cuisine 34

## ASSOCIATIONS
**Liste des associations** 35
**Amis du Rugby** 36
**Farfouille** 36
**Fleurissement** 37
**Gymnastique Volontaire** 38
**Vill’Amitié** 38
**Sou des Écoles :**
Chasse à l’œuf 39
Repas Bréchets 39
Cantine - Nouvelle organisation 39
Semaine du goût 40
Vente de tartes 40

## DECOUVRIR
Concours Général des Métiers 41

## COMMERCES
Liste des Commerçants 42

## ÉTAT CIVIL 43

## CALENDRIER DES FÊTES 43

# Mot du Maire

Pierre GUILLET

Le bulletin municipal est attendu par un grand nombre de nos administrés. Il permet de récapituler les principales actions réalisées par toute l'équipe municipale et de donner divers renseignements utiles à notre vie quotidienne.
Je tiens tout particulièrement à remercier notre adjointe, Nancy Didier, qui a œuvré comme les années précédentes à cette nouvelle édition.

Pour l'année 2015, le principal souci était d'ordre financier : comment faire aussi bien que l'année précédente avec la diminution des dotations de l'état ? Comment éviter d'accentuer la pression fiscale ?

Lors de l'élaboration du budget de fonctionnement, toutes les dépenses ont été étudiées au plus juste afin de faire correspondre recettes et dépenses.

Les renégociations de certains emprunts étaient devenues inévitables et permettent d'économiser environ 45 000 € pour les 15 années à venir. Tous travaux et fournitures sont négociés avant réalisations ou achats.
Je tiens à remercier toute l'équipe pédagogique de notre pôle scolaire composé de 3 1/2 enseignantes qui a su gérer leur budget en diminution par rapport à l'an dernier.
Notre grand regret, nous n'avons pas pu embaucher des jeunes durant les mois d'été.

Une nouvelle organisation de la cantine scolaire a permis de réduire les décibels pendant les repas.
Vu le nombre d'enfants en diminution par rapport aux prévisions, le centre de loisirs du mercredi après-midi risque d'être supprimé.
Notre farfouille inter-association du 16 Août a connu un succès semblable à l'année précédente. Elle se déroulera cette année le dimanche 21 Août. Merci à toutes les associations qui ont permis cette réalisation.

Sous la directive de la loi NOTRe, 2016 sera une année de transition vers une nouvelle agglomération, vraisemblablement un rapprochement avec l'agglo de Bourg qui réunirait 76 communes, soit 130 000 habitants.

Tous les travaux de voirie programmés en 2015 ont été réalisés. Nous continuerons dans le même état d'esprit.

Je remercie les bénévoles du fleurissement qui embellissent notre village du printemps à l'automne.

Merci également aux membres du Conseil et tous les bénévoles qui ont participé à la remise en état du logement au dessus de la salle communale. Cette mobilisation a permis de proposer un toit à une famille villemontoise sinistrée la veille de Noël.

Je ne saurais conclure sans une pensée pour tous les villemontois qui sont dans la peine pour diverses raisons, sans oublier les évènements tragiques de notre pays qui ont éprouvé tous les Français.

Pour cette nouvelle année 2016, en mon nom et celui des membres du Conseil Municipal, je souhaite à tous, réussite, bonheur et particulièrement la santé.

Nous tenons à remercier particulièrement toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur sympatique contribution à ce bulletin n°20, notamment les annonceurs et les responsables d'associations.

Ce dimanche, les villemontois se sont retrouvés nombreux à la salle communale pour la cérémonie des vœux de la municipalité. Ouverte par Pierre Guillet, maire, qui explique : “La cérémonie des vœux est un temps de communication attendu par tous qui permet aussi de placer quelques repères dans notre village pour les nouveaux habitants”. Après une rétrospective des événements, des travaux et des dépenses 2015, dont la renégociation de trois emprunts qui permettra d’économiser environ 45 000 € pour les 15 ans à venir ; il présente les projets 2016. Cette année encore, le principal casse-tête de l’équipe municipale sera administratif et financier et tournera autour des nouvelles normes. Tout d’abord les normes “para-sismiques” et “para-cycloniques” qui risquent de mettre en péril le projet du nouveau préau de l’école à cause d’un surcoût de construction élevé et les normes “handicap” qui vont générer de grosses dépenses pour l’accessibilité des bâtiments publics qui sont au nombre de quatre sur la commune. Pierre Guillet évoque ensuite le projet de Ain Habitat avec la construction de 29 logements dont 24 en locatif et 5 en accession à la propriété.

L’autre gros volet de ces vœux, présenté par Alain Gestas, président de la communauté des communes du canton de Coligny, concerne la loi NOTRe (voir p. 5 documents présentés à la CDCI de l’Ain le 12/10/2015 : *http://www.ain.gouv.fr/IMG/pdf/SDCI_2015_13-10-2015_site_www.pdf*). Cette loi, votée le 7 août 2015 et publiée au Journal Officiel le lendemain, mettra en place une “Nouvelle Organisation Territoriale de la République”. Les communes devront donc se regrouper sur des territoires élargis comptant au minimum 15 000 habitants. Alain Gestas explique (extraits) : “Les différentes tentatives de rapprochement ont été avec les intercommunalités voisines : Treffort en Revermont, Montrevel en Bresse, Saint Trivier de Courtes et la communauté de communes du Pays de Saint Amour ; des tentatives qui se sont soldées par des échecs... Il restait l’agglomération de Bourg en Bresse... Nous devons défendre les intérêts de nos territoires dans le cadre d’un rapprochement... Il reste encore beaucoup de travail à faire. Il faut bien analyser la situation actuelle, voir dans quelle direction on s’engage et pourquoi... N’oublions pas les habitants et les élus qui travaillent pour une finalité pas forcément connue... Mieux fonctionner, ne veut pas dire sacrifier son identité. Nous sommes un espace rural, nous devons apprivoiser les gens de la ville et se faire apprivoiser par eux...”. Les communes devaient donner leur avis pour ou contre le rapprochement avec l’agglo de Bourg avant fin décembre 2015.

Catherine Journet, conseillère départementale, donne quelques explications sur le fonctionnement du département. Membre de la CDCI (Commission Départementale de la Commission Intercommunale), elle ajoute que, dans le cadre de la loi NOTRe, cette commission devra rendre son avis avant le 31 mars 2016. Le Préfet arrêtera le SDCI (Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale) avant le 31 août et les arrêtés seront dressés avant fin décembre pour être mis en application au 1er janvier 2017.

La matinée se poursuit par la remise des bons cadeaux offerts par le CCAS aux nouveau-nés de l’année écoulée qui sont au nombre de six.

Pierre Guillet clôt cette cérémonie conviviale en rappelant que : “L’écoute et la solidarité sont les principaux vecteurs de notre vie sociale”. La matinée se termine autour du verre de l’amitié.

## Population municipale légale en vigueur au 1er janvier 2015 (ref INSEE 1/1/2012)

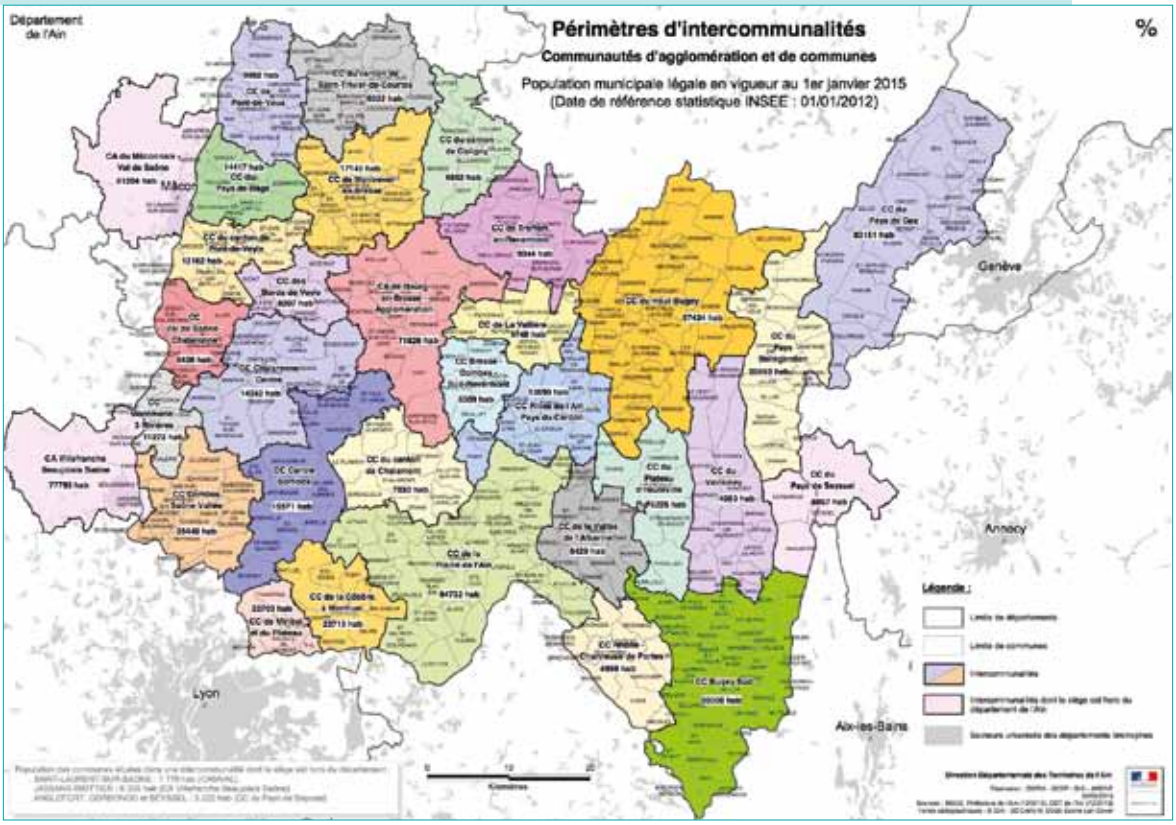


## Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

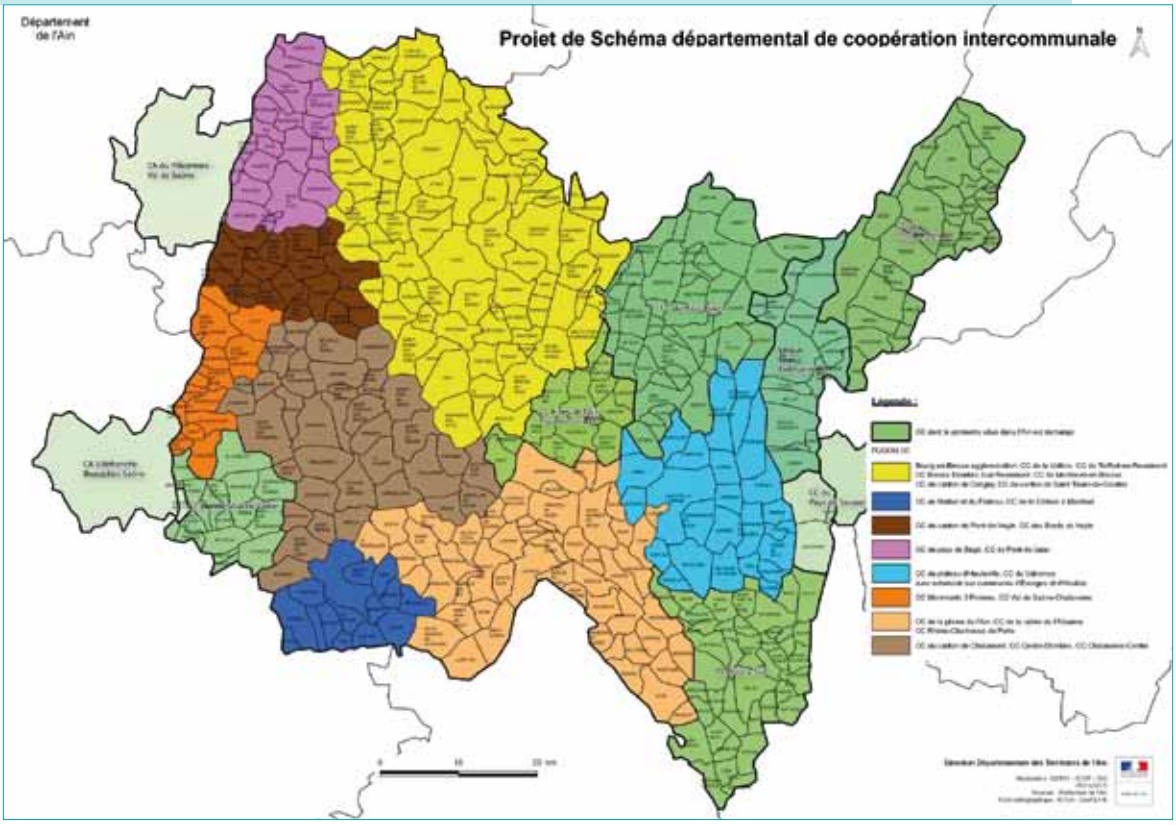


*Ces documents peuvent être vus sur le site* ***www.villemotier.fr/cccc/loi-notre/***

Pour permettre une meilleure compréhension des dépenses de la vie communale, nous vous présentons le budget réalisé en 2014.

| Dépenses de Fonctionnement | Compte Administratif 2014 | % |
|---|---|---|
| Charges à caractère général | 91 203,40 € | 23,7 |
| Charges de personnel | 177 927,75 € | 46,2 |
| Atténuation de produits | 37 056,00 € | 9,6 |
| Autres charges de gestion courante | 59 009,14 € | 15,3 |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 19 404,25 € | 5,0 |
| Charges exceptionnelles | 0,00 € | 0,0 |
| Opération d'ordre entre sections | 500,00 € | 0,1 |
| Dépenses imprévues | 0,00 € | 0,0 |
| Virement section d'investissement | 0,00 € | 0,0 |
| **TOTAL** | **385 100,54 €** | **100** |

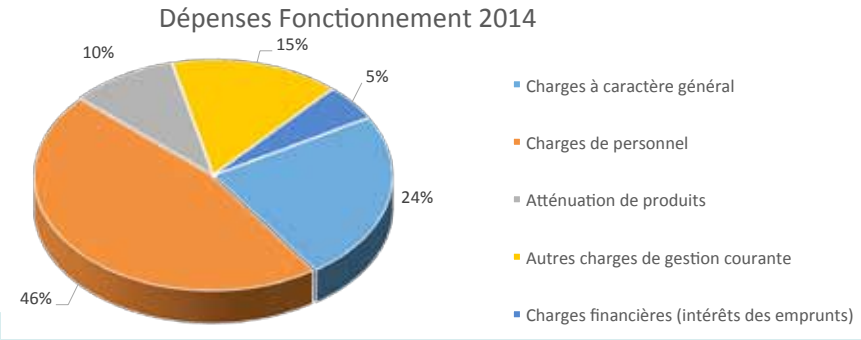


| Recettes de Fonctionnement | Compte Administratif 2014 | % |
|---|---|---|
| Produits des services | 33 534,50 € | 7,0 |
| Impôts directs | 196 369,00 € | 40,7 |
| Dotations subventions | 177 822,66 € | 36,9 |
| Autres produits de gestion courante | 40 281,37 € | 8,4 |
| Produits financiers | 0,00 € | 0,0 |
| Produits exceptionnels | 1 380,00 € | 0,3 |
| Opération d'ordre entre sections | 0,00 € | 0,0 |
| Atténuation de charges | 1 653,41 € | 0,3 |
| Excédent exercice précédent | 30 867,21 € | 6,4 |
| **TOTAL** | **481 908,15 €** | **100,00** |

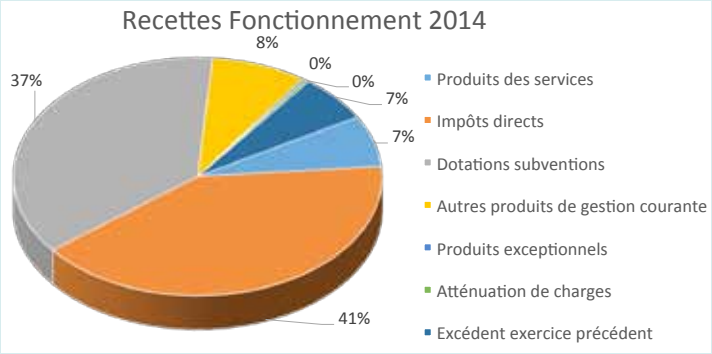

| Dépenses d'Investissement | Compte Administratif 2014 | % |
|---|---|---|
| Déficit exercice précédent | 0,00 € | 0,0 |
| Remboursement d'emprunts (capital) | 52 529,20 € | 24,5 |
| Remboursement Prêt Relais/Anticipé | 0,00 € | 0,0 |
| Remboursement caution logement communal | 645,00 € | 0,3 |
| Mairie | 27 109,98 € | 12,7 |
| Eclairage public | 1 643,16 € | 0,8 |
| Ecole | 115 336,98 € | 53,9 |
| Garderie (Bureau + ordinateur) | 1 267,66 € | 0,6 |
| Stèle St Germain | 15 615,28 € | 7,3 |
| Opération d'ordre | 0,00 € | 0,0 |
| **TOTAL** | **214 147,26 €** | **100** |

| Recettes d'Investissement | Compte Administratif 2014 | % |
|---|---|---|
| Fonds de compensation T.V.A. | 14 696,00 € | 8,8 |
| Affectation résultat exercice précédent | 45 652,37 € | 27,3 |
| Caution logement communal | 650,00 € | 0,4 |
| Emprunt Prêt Relais | 95 000,00 € | 56,7 |
| Taxes aménagement | 2 807,16 € | 1,7 |
| Opération d'ordre | 500,00 € | 0,3 |
| Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,0 |
| Subventions d'investissement sur opérations | 0,00 € | 0,0 |
| Mairie | 5 416,00 € | 3,2 |
| Stèle St Germain | 2 796,00 € | 1,7 |
| **TOTAL** | **167 517,53 €** | **100** |

| BALANCE | Compte Administratif 2014 |
|---|---|
| Dépenses totales | 599 247,80 € |
| Recettes totales | 649 425,68 € |
| **TOTAL** | **50 177,88 €** |

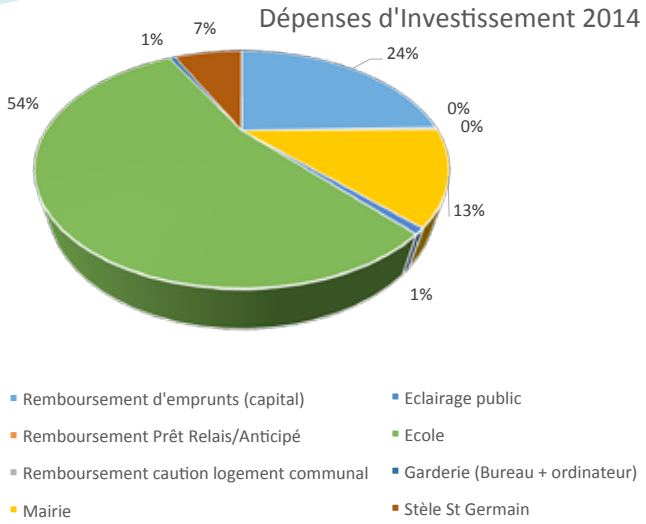


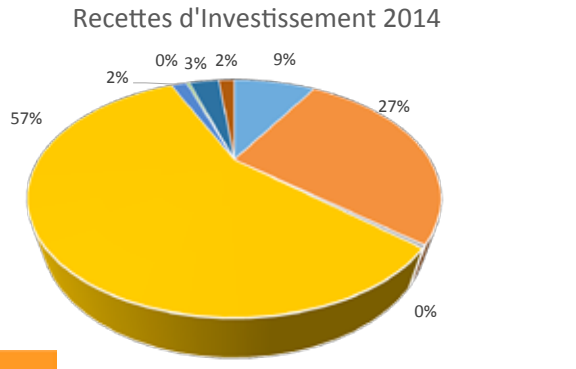

# Réhabilitation du "chemin des écoliers" sur toute sa longueur

Depuis de nombreuses années, le **"chemin des écoliers"** était en piteux état. Utilisé par les randonneurs, ce chemin sert aussi de desserte agricole. Au fil des années, les élus municipaux ont bouché les ornières et remis des cailloux, mais rien n'y a fait. Avec des engins agricoles de plus en plus larges et de plus en plus lourds, les trous se reformaient sitôt les travaux terminés, en particulier dans les parties encaissées. Depuis toujours, les personnes qui empruntent le chemin avaient remarqué que, sur quelques longueurs, des sources coulaient constamment, y compris en période de sécheresse. Et cette eau venait raviner les abords et fragiliser la partie roulante du chemin. Forte de ce constat, la municipalité a donc décidé une réhabilitation totale du chemin dit "des écoliers".

**Cette réhabilitation s'est faite en deux temps.** La première étape a consisté au captage de toutes les sources et à la pose de trois épis qui passent sous le chemin. Ces épis sont reliés par un regard borgne (regard sans couvercle). Des gros tuyaux plastic de 300 millimètres de diamètre ont également été installés et recouverts de cailloux sur un côté du chemin. L'eau ainsi captée coule dans un fossé qui rejoint le Solnan en contrebas. Tous ces travaux sont destinés à assainir et à élargir le chemin et stabiliser la butte de terre contiguë. Pour remblayer, tous les gravats de la commune ont été utilisés, à commencer par les tuiles de l'ancien toit de la mairie. L'utilisation de ces matériaux a permis de substantielles économies. Avec l'eau souterraine, Dame Nature a souvent le dernier mot. Le chantier est donc resté en attente quelques mois, le temps de voir si toutes les sources ont bien été captées. "Il faut laisser du temps au temps", précise Pierre Guillet, le premier magistrat. Six mois ont passé, et de l'eau coule toujours sur la route. Une source a été oubliée. L'employé communal refait un captage, installe six mètres de drain dit "routier" (drain renforcé et plat sur le dessous) et relie le tout aux tuyaux existants. Les travaux d'assainissement du chemin terminés, il faut s'attaquer au chemin proprement dit. Il est nivelé et recouvert de cailloux. "C'était un chantier de longue haleine pour lequel on a utilisé 300 tonnes de cailloux ! Tous les travaux ont été effectués par Jérôme Bonnet, notre employé communal. Il a fait un excellent travail. Et il n'a pas toujours travaillé dans de bonnes conditions. L'année dernière on avait de l'eau plus qu'on en avait besoin, soit elle venait du ciel, soit de la terre !".

Pendant de nombreuses décennies, les enfants qui habitaient le côté ouest de la commune, utilisaient chaque jour ce chemin pour se rendre à l'école communale. A cette époque, le chemin était beaucoup plus étroit et souvent bordés de ronces. Aujourd'hui, les engins agricoles pourront passer sans difficulté et de nombreux randonneurs profiteront encore longtemps de ce chemin de campagne ombragé, aux senteurs boisées qui ont inspiré tant de rêves

# Réhabilitation d'un logement communal

Suite au départ de la dernière occupante, le logement situé au-dessus de la salle communale a été trouvé dans un état lamentable.

La commune devait engager des travaux importants pour la remise en état avant la possibilité de le remettre en location. Devant le manque de financement criant de nos petites communes, et la somme importante nécessaire pour refaire un logement décent, une grande question se posait aux élus du conseil municipal : comment faire ? Laisser le logement en état ? Le bien communal est issu d'une donation, et un logement inoccupé s'abîme et coûte de l'argent au lieu d'en rapporter.

Les élus ont donc pris une décision qui implique toute l'équipe : se retrousser les manches et faire le travail eux-mêmes. Les compétences des uns, la disponibilité des autres, chacun met la main à la pâte :

- Dans un premier temps, l'énergie a été utilisée pour l'évacuation des détritus (2 camions à la déchetterie) et le "gros" nettoyage.
- Dans un deuxième temps, des travaux de menuiserie (réparer des portes et des encadrements), d'électricité (refaire ce qui a été dégradé), de plomberie (rendre la salle de bains et les toilettes accessibles et utilisables), ou encore pour préparer des murs et des sols avant la remise en état. La finalisation des travaux a été remise à plus tard par manque de temps.

A la veille de NOËL, suite à l'incendie de la maison d'un de nos administrés, ce logement est devenu une urgence pour reloger cette famille :

- La mairie a acquis les matériaux nécessaires à la suite des travaux de l'appartement permettant l'utilisation au plus vite.
- La famille, les amis et le conseil municipal se sont regroupés pour effectuer ces travaux en fonction de leur savoir faire (tapisserie, peinture, pose parquet, nettoyage final, etc.).

# Plateau Sportif de nouveau accessible aux villemontois pendant les vacances d'été

**Fermé à cause de dégradations et d'incivilités à répétitions**, le plateau sportif communal, situé côté est de l'école, sera de nouveau accessible aux villemontois. Le règlement d'utilisation a été revu. Voici quelques extraits : "Seuls l'handball, le basket-ball et le mini foot sont autorisés. Pour le mini foot, l'utilisation d'un ballon en mousse est obligatoire... Tout jeu de pied avec un ballon en dur est strictement interdit. Interdits aussi le port de chaussures à crampons, la pratique du patin à roulettes, du roller ou du skateboard... Il est également interdit d'introduire tout animal, même tenu en laisse, ...de fumer, de consommer de la drogue et des boissons alcoolisées... de diffuser de la musique par quelque moyen que ce soit... Tout manquement, avéré ou constaté, au règlement fera l'objet d'exclusion immédiate de l'utilisateur des lieux par mesure conservatoire... La gendarmerie nationale et les autorités municipales sont habilitées à faire respecter le règlement." Pierre Guillet, maire, précise : "A titre provisoire, nous rouvrons le plateau multisports, car il est dommage de priver les jeunes de la commune d'un équipement financé par tous. D'autant plus que les débordements que nous avons constatés ne sont pas le fait de jeunes de Villemotier."

Pendant la période scolaire le plateau est utilisé par l'école pour les récréations et les activités sportives.
Une solution technique a permis d'ouvrir le plateau sportif les weekends et les vacances scolaires.

# Lotissement "Bourg-habitat"

BOURG Habitat

- Localisation
- Répartition : lots libres et logements individuels
- Plan de masse

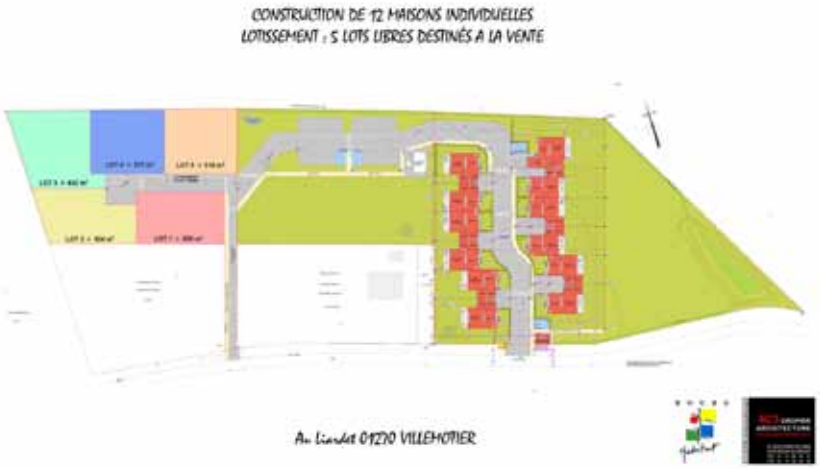


M.C. Artisanat
Maçonnerie - Carrelage - Terrassement
Devis gratuit et personnalisé

Pour tous vos travaux,
réalisations personnalisées

TERRASSEMENT : Piscine • Curage, drainage, VRD • Reprise de terrain
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : Entrée (piliers, seuil,...) • Mur de clôture • Mur de soutènement • Terrasse toutes finitions
MAÇONNERIE : Tous types d'ouverture • Extension, dallage...
Carrelage, faïence, béton décoratif

NOUVEAU
Remise en conformité de vos systèmes d'assainissement (fosse septique, épandage...

Les Rodets - 01270 VILLEMOTIER
Tél. 06 76 94 85 42
Site : mc-artisanat.fr
Mail : marc.amoura@orange.fr

# Mariages

4 avril 2015

## Suzanne Ferblantier et Roland Latchoumy ont uni leur destinée

Après plus de 40 ans de vie commune, Suzanne Ferblantier et Roland Latchoumy, ont décidé d'unir leur destinée devant le Maire Pierre Guillet, assisté de Chantal Vannier, secrétaire en présence de leur famille. Le lundi de Pâques, ils ont renouvelé leurs consentements, en l'église de Coligny, devant le Père Laurent Goy. Leurs témoins respectifs étaient leurs deux filles Nadège et Katy, leur gendre Eric Ely et une belle-sœur Léone-Raphaëla Latchoumy.

Tous deux retraités, Suzanne et Roland partagent leur temps entre Villemotier, lotissement en Miard, et Saint-Louis de la Réunion, berceau de la famille.

## Elise Castan et Alexis Prodanu ont uni leurs destinées.

Le samedi 25 juillet 2015, Monsieur le Maire Pierre Guillet, assisté de Chantal Vannier, secrétaire, a uni la destinée de Elise Castan, consultante en financement de l'innovation, et de Alexis Prodanu, responsable technique. Les jeunes gens ont officialisé leur union en présence de leurs familles et leurs très nombreux amis et devant leurs témoins : Benoît Pillet, Yohann Prodanu, Charlotte Dereymez.
Elise est la fille de Claude Cécil Castan habitant à Saint Bonnet-de-Mure (Rhône) et de Solange Laymond, décédée. Alexis est le fils de Daniel Prodanu et Marie-Hélène Rodet, domiciliés à Saint-Just. Alexis est aussi le petit-fils de Léonce Prodanu, villemontoise depuis toujours ; une grand-mère ravie car ses petits-enfants ont choisi la mairie du village familial pour célébrer un événement qui ne s'oublie jamais.

25 juillet 2015

# Banquet des classes : Une tradition dans le paysage bressan

Comme chaque année, **les classards de l'année** se retrouvent pour passer un bon moment de convivialité. Cette année, ce privilège s'adresse aux personnes dont **l'année de naissance se termine par 5 ou 0**.
Rendez-vous était donné ce samedi pour un dépôt de gerbe au monument aux Morts, suivi d'une minute de silence à la mémoire des classards disparus. Chacun prend ensuite la pause pour la traditionnelle photo qui va laisser un souvenir en image de cette belle journée. L'apéritif offert par la municipalité villemontoise sera servi à la salle de la mairie et le non moins traditionnel banquet sera préparé et servi par la Table Marbozienne, un restaurant marbozien tenu par un jeune couple villemontois. Des mets fins, des boissons en adéquation, de la bonne humeur, tout y était pour que chacun garde un excellent souvenir de cette journée qui s'est terminée, pour quelques-uns, au lever du jour suivant.

Sur la photo : ***5 ans :*** Eva Auzas, Eleonore Galinzoya, Soline Guyard ; ***10 ans :*** Matthis Artéro, Aline Boquillod, Rémi Canard, Théo Guedet, Antoine Lombard, Léa Maréchal ; ***15 ans :*** Justine Donguy, Elise Vincent ; ***20 ans :*** Ludivine Boyat ; ***30 ans :*** Cindy Névoret ; ***35 ans :*** Emmanuelle Brot, Audrey Paya ; ***40 ans :*** Serge Artéro, Nathalie Choplin, Franck Guyard, Laurent Lombard, Caty Maréchal, Christophe Sangoï ; ***45 ans :*** Judith Brevet, Pascal Maîtrepierre ; ***50 ans :*** Nathalie Donjon, Marie-Pierre Ny, Chantal Teston ; ***55 ans :*** Martial Gavand, Claude Véry ; ***60 ans :*** Bernadette Lombard, Pierre Pobel ; ***70 ans :*** Josette Combe ; ***75 ans :*** Gaby Combe et ***80 ans :*** Gilbert Marion.

# ECOLE DE MUSIQUE DU CANTON

• **L'école de musique intercommunale forme des élèves de tout âge :**
ENFANTS (à partir de 7 ans) et ADULTES.
Les inscriptions ont lieu début septembre, mais n'hésitez pas à vous renseigner à tout moment de l'année.

• **Cours enseignés :**
- **Solfège** (cours collectifs)
- **Instruments** (cours individuels)
- **Formation orchestrale** (pour les plus jeunes après quelques années d'apprentissage instrumental) au sein de l'Orchestre Junior.

La participation à cet ensemble complète leur formation et leur permet ensuite d'intégrer les rangs de l'une des deux harmonies du canton.

• **Équipe enseignante qualifiée :** 10 professeurs.

• **Nouveauté 2016 :** "Je découvre des instruments d'harmonie". *Trois séances individuelles, destinées aux adultes et aux enfants à partir de 6 ans, vous sont proposées afin de découvrir 3 instruments de votre choix (moyennant 20 euros). Celles-ci sont encadrées par le professeur d'instrument concerné, et une 4ème séance avec l'instrument préféré est offerte par l'école de musique.*

• **Instruments enseignés :** clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, baryton, tuba, euphonium, saxophone, trompette, trombone et batterie/percussions.

**RENSEIGNEMENTS :**
Bernadette LOMBARD - 04 74 42 06 57
Bernard PONCIN - 04 74 51 01 35
E-mail : emc.ecoledemusique@gmail.com

## L'ANNÉE MUSICALE 2014/2015 :

• **L'audition des élèves** a eu lieu le 31 janvier 2015 à Domsure. Après une prestation des apprentis musiciens, jeunes et moins jeunes, le pot de fin de soirée a été propice à un excellent moment de convivialité.

*L'orchestre Junior (audition de janvier 2015)*

• **Mars 2015 :** Rencontre des Orchestres Juniors du Secteur à Saint-Amour : Journée très enrichissante et inoubliable pour tous les jeunes musiciens des écoles de musique de Marboz/Coligny, Saint-Amour, Cuiseaux, Frontenaud, Saint-Etienne-du-Bois et Varennes. *Expérience à renouveler.*

• **Juin 2015 :**
- **Découverte des Sentiers de Randonnée le 7 juin** : La classe de PERCUSSIONS a joué quelques morceaux le matin à Beaupont, lieu de départ des randonneurs. A leur arrivée à Domsure en fin d'après-midi, ce sont les CUIVRES qui les ont accueillis en musique.
- **Intervention dans les écoles le 25 juin** : Laurent Paquelier et les "Papys" sont allés présenter les instruments de musique à l'Ecole Primaire de Villemotier en présence de François Puthet, intervenant musique en milieu scolaire.
- **Examens départementaux de la Fédération Musicale de l'Ain** (fin des 1er et 2nd cycles) : bilan très satisfaisant (100 % de réussite), suivis des examens de notre école, puis de la remise des diplômes fin juin.

# 1ère Répétition délocalisée au Carouge

Après le concert de Printemps qui a lieu au mois de mai, les musiciens de l'harmonie préparent leur répertoire d'été. Mais les répétitions à la salle habituelle, quand il fait chaud, ne donnent guère envie aux musiciens d'être assidus. Aussi ont-ils décidé de s'extérioriser, et d'aller voir ce qui se passe dans les quartiers de Coligny et des villages environnants. Les musiciens ont posé leurs instruments chez Véronique et Sylvain Pathoux au Carouge, un hameau de Villemotier.
Les voisins sont venus assister à la répétition. En début de soirée, Stéphane Debiesse, le directeur, explique ce qu'il va faire, comment chauffer un instrument, comment s'accorder, comment monter une pièce. Il veille au grain. Chacun a pu découvrir l'ambiance conviviale et néanmoins très studieuse qui règne au sein du groupe, et se rendre compte du travail réalisé pour monter un programme de concert. Après l'effort, le réconfort : autour d'un verre, chacun a pu se régaler avec les pâtisseries salées ou sucrées offertes par les musiciens et les habitants du hameau.

# 2ème répétition délocalisée à Montfollet

Les habitants du hameau de Montfollet se sont retrouvés, le 19 juin, chez Judith et Benjamin, pour les feux de la Saint Jean et une répétition "délocalisée" de l'harmonie de Coligny.
Dans un décor champêtre à ravir chacun a passé une merveilleuse soirée. Et cerise sur le gâteau, le fayeux attendait simplement la flamme de l'allumette qui lui permettrait de rayonner de lumière.
Les musiciens de l'harmonie de Coligny, qui avaient choisi Montfollet pour leur répétition hebdomadaire, ont emmené tout le monde pour une joyeuse ribambelle autour des brandons qui prenaient progressivement une couleur incandescente. Avec des journées de grosse chaleur, les voisins avaient pensé à tout : des extincteurs prêts à l'emploi et de l'eau en quantité importante… au cas où. Si les baquets d'eau n'ont pas servi à éteindre le feu, ils ont été le prétexte à quelques bains de minuit ! Le fayeux en phase d'extinction, chacun est venu terminer son repas, avec une bonne humeur non dissimulée et profiter de la douceur d'une belle soirée d'été. La date du jour avait déjà changé depuis un moment quand les premiers signes de fatigue se sont fait sentir.

## Cérémonie au Monument aux Morts

accompagnée par l'Harmonie Colignoise

## Marche du Conseil

Ils sont tous là… le sourire aux lèvres
se demandant quoi faire ?

Finalement, armés de parapluie, les voilà
partis... Marchant d'un bon pas !

# Deux mini-tornades et beaucoup de dégâts

**Mercredi 25 juillet.**
La journée est chaude, très chaude, sans doute l'une des journées les plus chaudes de l'été. L'atmosphère est pesante, et l'inévitable arrive.
En fin d'après-midi, le ciel se charge de lourds nuages noirs. Le vent se lève, le ciel se zèbre d'éclairs et le tonnerre gronde. Le vent s'intensifie, la pluie redouble de violence, les éléments se déchaînent.
**Pendant une vingtaine de minutes, c'est le chaos.** Les arbres ploient sous la violence du vent. Beaucoup se fendent, pour d'autres le tronc se brise. Secoués d'un côté et de l'autre, certains sont tout simplement déracinés. Si quelques arbres sont tombés en plein champ ou en forêt, d'autres, très nombreux sont tombés sur les routes, sur des lignes de téléphone ou encore sur des lignes électriques. Quelques champs de maïs ont beaucoup souffert. Des tôles de hangar ont été arrachées, quelques cabanes sont soufflées par le vent. L'orage passé, beaucoup de dégâts sont à déplorer, mais heureusement, personne n'est blessé.
Pendant plusieurs heures, les agents ERDF s'activent pour parer au plus pressé, remettre l'électricité dans chaque ferme, dans chaque foyer. Chacun essaie de déblayer les routes, de remettre en état ce qui a été endommagé. La vie reprend ses droits.

**Vendredi 27 juillet.**
De même, en ce vendredi 27 juillet, il fait chaud, le temps est lourd et l'orage menace de nouveau. Le vent et la pluie sont d'une rare violence. Heureusement, cette fois, la tornade dure peu de temps. Mais de nombreux arbres ne se sont pas encore remis de la tempête du mercredi, et les dégâts sont impressionnants. Partout, des arbres sont cassés, déracinés ou fendus, au bord des routes, dans les prés, dans les bois. Des vergers sont très abîmés, pommiers, cerisiers, cognassiers, poiriers ou encore pruniers ont beaucoup souffert.

Plusieurs arbres fruitiers doivent être coupés au pied. La nature déchainée a une force inimaginable. Chacun reste sans voix devant des phénomènes de cette violence.

***Sont-ils exceptionnels ou deviendront-ils de plus en plus courants ? Seul l'avenir nous le dira.***

# JEUX INTERVILLAGES

Les jeux se sont déroulés à Saint Etienne du Bois le 27 juin 2015. Nous étions 2 équipes et nous avons terminés 13e et 14e sur les 21 équipes participantes.

# CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Ain

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

**Par INTERNET :**
**www.caf.fr**

- Pour signaler un changement de situation.
- Pour réaliser une demande par téléprocédure (avec envoi des pièces justificatives).
- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour télécharger et/ou imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre Caf.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

**CAF Bourg-en-Bresse**
CS 50314
4 Rue Aristide Briand
01014 BOURG EN BRESSE

caf.fr
RAPIDE FIABLE PROCHE DE VOUS

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
  - Pour consulter votre dossier :
    - date et détail des paiements,
    - état de traitement de votre courrier,
    - demande d'une attestation de paiement.

**Par TELEPHONE :**
**0 810 25 01 10**
prix appel local depuis un poste fixe

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30**
  - Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.

*N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez-le depuis l'espace "mon compte" du caf.fr (en un clic sur le lien "code confidentiel perdu" ou "numéro allocataire perdu"), ou par courrier.*

4 rue Tony Ferret - BP 159
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. / Fax : 04 74 45 51 70
E-mail : adapa@adapa01.com

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX PERSONNES DE L'AIN

# ADAPA

L'aide à domicile pour tous

UNA

Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

SP services à la personne

**Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué… ?**

**Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?**

## L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés

- Agrément Services à la Personne
- Conventions Conseil Général et Caisses de Retraite
- CESU
- Chèque Domicile Liberté
- Déductions fiscales possibles

**Aide à la personne**
(toilette simple, lever et/ou coucher, habillage, repas…)

**Aide et accompagnement dans les activités ordinaires** de la vie quotidienne
(entretien du linge et du cadre de vie)

**Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale** et relationnelle - rendez-vous, sorties… (transport accompagné).

Nous pouvons également vous proposer d'**autres services…**

**Contactez-nous au 04 74 45 59 65,** la responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile **gratuitement et sans engagement** afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles…

**Mme Maryline SOUPE DIT DUBOIS**
16, rue de la Gare - 01370 ST ETIENNE DU BOIS
m.soupe-dit-dubois@adapa01.com

**Permanences :**
- Bureau de St Etienne du Bois le jeudi de 14h à 15h30
- Mairie de Jasseron les 1er et 3e mardis du mois de 14h à 15h30
- Mairie de Coligny les 2e et 4e mardis du mois de 14h à 15h30

La **MARPA "Plain champ"** de Saint Etienne du Bois (01) est une structure non médicalisée ouverte, qui propose aux résidents une autonomie de vie comme à leur domicile.

707, rue Centrale
01370 St-Etienne-du-Bois
Tél. / Fax : 04 74 30 51 08
http://perso.wanadoo.fr/marpa.plain-champ

MARPA
maison d'accueil rurale pour personnes âgées

# AIN DOMICILE SERVICES

L'offre du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, est répartie sur 3 domaines :

**Aide à la vie quotidienne** : l'entretien courant du logement et du linge, garde d'enfants et transport accompagné, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation des repas…
**Aide à la personne** : aide à l'hygiène, à l'alimentation, aide au lever, au coucher ainsi qu'au déplacement et à la gestion des documents administratifs.

**Ain Domicile Services propose également un service de transport accompagné avec un véhicule équipé pour personnes à mobilité réduite.**

En cas d'impossibilité pour vous déplacer, Mme Lacroix propose de venir gratuitement pour définir les besoins et établir un devis. Il est possible de recevoir une aide au financement par le Conseil Départemental ou la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) par exemple.
Conformément à la législation en vigueur en matière de services à la personne, 50% des sommes versées sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous certaines conditions possibilité d'un crédit d'impôt réservé aux actifs.

**Contact : Maude Lacroix – Foyer Soleil -01851 Marboz / 04 74 42 02 14 / 06 83 98 46 17**
**ads01-ml@orange.fr / www.ain-domicile-services.fr**
**Accueil Public : Lundi de 13h30 à 15h / Jeudi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ou sur rendez-vous**

# RE.P.A.S

## RÔLE DE L'ASSOCIATION :

L'association a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité par elles-mêmes de s'alimenter dans de bonnes conditions.

Le portage d'un repas chaud à domicile est proposé le MIDI, du LUNDI au VENDREDI.

Les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain et portés à domicile par une équipe de bénévoles.

## MODE D'EMPLOI :

Lorsque vous utiliserez le service pour la première fois, adressez-vous au responsable local de l'association qui viendra vous donner tous les renseignements utilises concernant le fonctionnement du service, le prix des repas.

Pour commander ou décommander vos repas, Appelez 24 H à l'avance au numéro suivant : **04 74 25 85 86**
*Tout repas non décommandé la veille sera facturé.*

**RESPONSABLE LOCAL de VILLEMOTIER**
Christiane MILLET
Tél. : 04 74 51 53 53

Re.P.A.S
Repas Portage Assistance Service

*Portage de repas aux personnes âgées ou handicapées*

Siège : **Mairie**
**01370 Saint Etienne du Bois**
Secrétariat : **Tél. 04 74 25 85 86**

Heures permanences : en matinée
Lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 8 h à 12 h

# MISSION LOCALE JEUNES

www.mljbourg.com

Page Facebook : Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière

**Pour les jeunes :**
- de 16 à 25 ans
- sortis du système scolaire

**Souhaitant :**
- Construire un projet professionnel
- Acquérir un diplôme ou une qualification
- Trouver un emploi

## Accompagnement et Suivi sur Rendez-Vous

Par Gaelle BOUBET et Laetitia ROBIN Conseillères Mission Locale

Le 2ème jeudi du mois de 14h00 à 17h00

Á la Mairie de COLIGNY
Place de la Mairie

**Pour prendre rendez-vous, Contacter le Relais Antenne de Montrevel**

Maison des Remparts
10 Rue du 19 mars 1962
01340 Montrevel en Bresse

☏ 09.72.40.41.22

**NOS HORAIRES D'OUVERTURE**

Du Mardi au Vendredi :

De 9H à 12H et de 14H à 17H

**Jeudi 14 Janvier**
2016 Après-midi

**Jeudi 11 Février**
2016 Après-midi

**Jeudi 10 Mars**
2016 Après-midi

**Jeudi 14 Avril**
2016 Après-midi

**Jeudi 12 Mai**
2016 Après-midi

**Jeudi 09 Juin**
2016 Après-midi

Rucher de la Route Fleurie

Mr MARQUIS Yves
Apiculteur

Montfollet
01270 Villemotier
04 74 51 08 25
06 87 10 09 59
marquisyves2@orange.fr

Produits :

- Miels (Montagne, Fleurs, Chataignier, Acacia, Printemps, Sapin...)
- Pollen
- Gelée royale française
- Cire d'abeille et dérivés (bougies)
- Essaims et Ruches

Social Enfance

**Vous recherchez un mode de garde pour votre jeune enfant ?**

Chez une assistante maternelle, dans une crèche, quelles différences ? N'hésitez pas à contacter le relais caRAMel pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

La Communauté de Communes du Canton de Coligny vous propose ces deux modes d'accueil :

## Chez une Assistante Maternelle

| NOM | Prénom | 01270 Villemotier | Téléphone |
|---|---|---|---|
| **BOYAT** | **Nathalie** | 2344 Route de Strasbourg | **04 74 51 54 46** |
| **DESBOIS** | **Joëlle** | 92 Impasse en Miard | **04 74 51 53 26** |
| **GAVAND** | **Cécile** | 39 Chemin vers le Bois | **04 74 51 56 46** |
| **GIRARD** | **Sylvie** | 194 Route du Fay | **04 74 51 54 30** |
| **GUEDET** | **Laetitia** | 1680 Route de Strasbourg | **06 03 34 49 41** |
| **MERVANT** | **Jocelyne** | 337 Impasse du Boidon | **04 74 51 57 69** |
| **SARRON** | **Françoise** | 594 Route de St Germain | **04 74 51 53 30** |
| **VEUILLET** | **Anita** | 51 Chemin de Groboz | **04 74 30 18 76** |

## Relais d'Assistantes Maternelles

**Carmen PEREIRA et Marie-Jo HOORNE, Animatrices**

**Relais caRAMel** - Foyer Mousseron - 01370 Treffort
Tél : 04.74.42.33.04 ou 06.24.67.90.49. - relais.caramel@ccter.fr
*Service mis en place pour faire le lien entre les parents, les assistantes maternelles et les enfants (permanences administratives, temps collectifs, prêt de jeux et matériel aux professionnelles).*

Permanence le jeudi après-midi au Pôle Petite Enfance à Bény.

## En Structure Collective : Crèche et Halte Garderie

*Pour vos enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, un mode de garde régulier ou occasionnel (pour les petites vacances, le temps d'un rendez-vous ou de faire vos courses) du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18h le vendredi).*

**RENSEIGNEMENTS :**
Communauté de Communes du Canton de Coligny
Pôle Petite Enfance à BENY, le Poisiat
**Contact : Isabelle BADOUX**
Tél. : 04 74 30 41 53
petiteenfance01@orange.fr

**A DOMSURE :**
**Micro crèche Car'hibou**
Le Village, face à l'école

**A BENY :**
**Multi accueil Caram'bole**
Pôle Petite enfance
1 , chemin de Garavand - RD 28

# Informations générales

**CCCC CAP 3B**
**Syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse CAP 3B**
www.cap3b.fr
102, bd Edouard Herriot - CS 40250 Viriat
01006 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 47 25 45

Le 29 septembre 2015, la Communauté de Communes du Canton de Coligny a adhéré au **syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse CAP 3B**. Cette structure publique regroupe 8 intercommunalités, 83 communes et plus de 140 000 habitants. *Elle a pour vocation le développement du Bassin de Bourg-en-Bresse.* En mutualisant les moyens des intercommunalités et grâce aux partenariats établis avec différents financeurs (Région Rhône- Alpes, Département de l'Ain, Etat et Europe), **CAP 3B mène des projets de développement sur un vaste champ d'actions** : économie, développement rural, aménagement territorial, emploi et formation, culture, tourisme, sport, développement durable…

Pour exemple, via le dispositif des **Petites Scènes Vertes**, CAP 3B permet à tous les élèves du territoire de profiter de spectacles à tarif réduit. Cap 3B finance les spectacles, le transport et assure le pilotage du projet, avec l'EPCC[1] théâtre de Bourg-en-Bresse, l'Estuaire et la FoL[2].

Sur notre communauté de communes, une séance tout public aura lieu **Vendredi 20 mai 2016 à 20h30 à la salle des fêtes de Marboz** : *Les contes du Piano-caméra, épisode 1 Oïgo Bongo*. Ciné-conte musical à partir de 6 ans. Tarifs 10 € adulte / 6 € enfant.
Réservations auprès du Théâtre de Bourg-en-Bresse - 04 74 50 40 00 ou www.theatre-bourg.com

[1] *Établissement Public de Coopération Culturelle*
[2] *Fédération des œuvres Laïques*

# Rénovation énergétique

**CCCC CAP 3B**
**Syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse CAP 3B**
**Bientôt un accompagnement de A à Z des propriétaires privés dans leurs travaux de rénovation énergétique de leur logement !**

Vous aimeriez réduire les consommations énergétiques de votre logement ? Vous vous demandez par où commencer ? Quels travaux sont prioritaires ? Quelles économies d'énergie sont possibles ? Quel budget serait nécessaire ? Quelles aides vous pourriez obtenir pour réaliser ces travaux ? Comprendre les devis et faire le bon choix ? Savoir comment suivre votre chantier ? Et bien d'autres questions peut-être ?

Le Syndicat mixte du bassin de Bourg-en-Bresse - Cap 3B (www.cap3b.fr) vous proposera dès le 1er trimestre 2016 un service personnalisé d'accompagnement dans vos projets de rénovation énergétique et de valorisation de votre bien immobilier. Il s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs, en maison individuelle ou en copropriété. Ce service réservé aux habitants du Bassin de Bourg en Bresse (8 intercommunalités), sera animé par l'association Hélianthe (www.helianthe.org ).

Encore un peu de patience, mais d'ici là vous pouvez faire savoir à Cap 3B que vous êtes intéressé en remplissant un formulaire en vous rendant sur http://www.cap3b.fr/plan-climat/renovation-energetique.htm. Dès que le service sera lancé, vous serez recontacté.

# DÉCHETTERIE

**Adresse**
Bois Besson - 01270 Pirajoux - Tél. : 04 74 47 32 14

**Horaires d'ouverture**
Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h - 17h (jusqu'à 18h en été)
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h (hiver), 9h - 18h sans interruption (été)
Été : du 1er avril au 31 octobre
Hiver : du 1er novembre au 31 mars
*En dehors des heures d'ouverture au public, la déchetterie est rendue inaccessible.*
*Fermeture : jeudi et dimanche - jours fériés y compris le lundi de Pentecôte*

**Règles de fonctionnement**

**Listes des déchets autorisés :** les encombrants ménagers, la ferraille, le bois et les palettes (exclu bois de charpente), les déchets verts des particuliers, les gros cartons d'emballage pliés, les gravats, les batteries, les huiles usagées, les Déchets Ménagers Spéciaux (particuliers uniquement) *peintures, solvants, piles, phytosanitaires, aérosols, acides, néons…*, les cartouches d'imprimantes usagées, les téléphones portables, les vêtements, les déchets d'équipements électriques et électroniques, *téléphones portables, électroménagers, ordinateurs, appareils photos, télévisions…*, les déchets d'activités de soin à risque infectieux des particuliers en auto-traitement : *seringues, aiguilles…* + un Point d'Apport Volontaire pour le verre ménager *(bouteilles, pots)*, les emballages ménagers recyclables *(bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes)*, les journaux/magazines

**Liste des déchets interdits :** les ordures ménagères, les déchets verts des communes et des professionnels, les déchets agricoles, les déchets industriels, les déchets hospitaliers et médicaux, les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour le respect de l'environnement de par leur toxicité, leur pouvoir corrosif, leur caractère explosif sauf ceux mentionnés à l'article 3, les carcasses de voiture, les pneus (sauf en cas de campagne de collecte ponctuelle), l'amiante-ciment

**Cette liste n'est pas exhaustive.** Le gestionnaire est habilité à refuser tous déchets présentant un danger pour l'exploitation de la déchetterie.

***Communes concernées : Communauté de Communes du Canton de Coligny : Beaupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, Verjon, Villemotier.***

**Déchets professionnels**

**Conditions d'accès**
POUR LES PARTICULIERS :
Gratuit et réservé aux seuls résidents de la Communauté de Communes de Coligny.
POUR LES ARTISANS & COMMERCANTS :
Réservé aux artisans et commerçants ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes.
Apport limité à 1 100 litres par semaine :

- gratuit pour les déchets valorisables préalablement triés
- payant pour les autres déchets à hauteur d'un forfait annuel de 150 € et sur présentation d'une carte d'accès annuelle au gestionnaire.

# Sentiers de randonnée

| Nom du circuit | Point de départ | Distance |
|---|---|---|
| A la découverte du Père de l'Europe | BEAUPONT - Parking place publique | 17,6 km |
| A la croisée des chemins | DOMSURE - Parking place de l'Eglise | 13,5 km |
| Mystérieuse Fougemagne | BEAUPONT - Parking Place publique | 15,4 km |
| A la découverte de Marmont | BENY - Place de l'Eglise | 16,1 km |
| L'or jaune du Dieu de Coligny | COLIGNY - Place de l'Eglise | 6,7 km |
| Le sentier des Chapelles | SALAVRE - Eglise | 6,5 km |
| Balade en bocage bressan | MARBOZ - Place du Champ de Foire | 19,9 km |
| Les clapotis du Solnan | VERJON - Le lavoir | 8,0 km |
| Sur les traces du cheval de bronze | VILLEMOTIER - Place de l'Eglise | 14,5 km |

***Pour plus d'information, vous pouvez vous procurer le cartoguide, sur demande, à votre mairie ou aux bureaux de la Communauté de Communes. Il est gratuit, faites en bon usage.***



# Service Public d'Assainissement Non Collectif

**Julien MICHEL, Technicien SPANC**

CCCC - 319, avenue de Bourgogne - 01851 Marboz
Tél. : 04.74.42.21.11 ou 06.64.59.42.01 - cccc-j.michel@orange.fr

**Destiné aux habitants de la CCCC possédant une installation d'assainissement non collectif (parfois appelée autonome ou individuel). Informations sur les différentes filières de traitement, conseils sur l'entretien des fosses, assistance lors de la réalisation de travaux.**



# Dictée Coignoise
## 6 décembre 2015

**La maison du Chat-qui-pelote**

Par une matinée pluvieuse, un jeune homme se tenait sous l'auvent d'une boutique en face d'un vieux logis qu'il examinait avec un enthousiasme d'archéologue... Les murs menaçants de cette bicoque semblaient avoir été bariolés d'hiéroglyphes...

Son attention se portait particulièrement au troisième étage sur d'humbles croisées dont le bois travaillé grossièrement aurait mérité d'être placé au Conservatoire des arts et métiers pour y indiquer les premiers efforts de la menuiserie française...

En ce moment, une main blanche et délicate fit remonter vers l'imposte la partie inférieure d'une de ces grossières croisées, au moyen de ces coulisses dont le tourniquet laisse souvent tomber à l'improviste le lourd vitrage qu'il doit retenir. La figure d'une jeune fille, fraîche comme un de ces blancs calices qui fleurissent au sein des eaux, se montra couronnée d'une ruche en mousseline froissée qui donnait à sa tête un air d'innocence admirable. Quoique couverts d'une étoffe brune, son cou, ses épaules s'apercevaient grâce à de légers interstices ménagés par les mouvements du sommeil. Aucune expression de contrainte n'altérait ni l'ingénuité, ni la tranquillité de ce visage. Il existait un charmant contraste produit par la jeunesse des joues de cette figure, sur laquelle le sommeil avait comme mis en relief une surabondance de vie, et par la vieillesse de cette fenêtre massive aux contours grossiers, dont l'appui était noir. La jeune fille, à peine éveillée, laissa errer ses yeux bleus sur les toits voisins et regarda le ciel ; puis, par une sorte d'habitude, elle les baissa sur les sombres régions de la rue, où ils rencontrèrent aussitôt ceux de son adorateur : la coquetterie la fit sans doute souffrir d'être vue en déshabillé, elle se retira vivement en arrière, le tourniquet tout usé tourna, la croisée redescendit avec cette rapidité qui, de nos jours, a valu un nom odieux à cette naïve invention de nos ancêtres (guillotine), et la vision disparut. Pour ce jeune homme, la plus brillante des étoiles du matin semblait avoir été soudain cachée par un nuage.

*D'après Honoré de Balzac*
*La Comédie Humaine, La maison du Chat-qui-pelote, 1830*

## URGENCE :

| | |
|---|---|
| Urgences médicales / SAMU | 15 |
| Gendarmerie | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Gendarmerie de Coligny | 04 74 30 11 29 |
| Centre Anti Poison de Lyon | 04 78 54 14 14 |
| SAMU de Bourg en Bresse | 04 74 23 15 15 |

## VILLEMOTIER

| | |
|---|---|
| Mairie de Villemotier | 04 74 51 52 05 |
| Ecole Primaire de Villemotier | 04 74 51 52 64 |

## SANTE

**COLIGNY**

| | |
|---|---|
| Cabinet Infirmiers | 04 74 30 17 10 |
| Cabinet Kinésithérapeutes | 04 74 30 16 76 |
| Docteur P. CATHERINE | 04 74 30 16 03 |
| Docteur J. LUCIANI | 04 74 30 12 46 |
| Pharmacie des Tilleuls | 04 74 30 11 54 |

**ST ETIENNE DU BOIS**

| | |
|---|---|
| Cabinet d'Infirmières | 04 74 30 50 12 |
| Cabinet Kinésithérapeutes | 06 08 28 15 47 |
| Docteur Denis Perron | 04 74 30 52 52 |
| Docteur Ch. Saint Cyr | 04 74 30 50 30 |
| Pharmacie Centrale | 04 74 30 51 67 |
| Masseur-Kiné Marc SERVIER | 04 74 30 55 74 |
| Ostéopathe Mathieu DERAIN | 06 60 54 10 21 |

**MARBOZ**

| | |
|---|---|
| Docteur ASTRUC | 04 74 51 02 09 |
| Docteur BUATIER | 04 74 51 02 09 |
| Docteur FOURRÉ | 04 74 51 02 09 |
| Docteur LEMAY | 04 74 51 02 09 |
| Pharmacie | 04 74 51 00 01 |
| Vétérinaires - Centrale canine | 04 74 51 00 79 |

## AUTRES

**SERVICES PUBLICS**

| | |
|---|---|
| Vos droits/démarches. | www.service-public.fr |

**COLIGNY**

| | |
|---|---|
| Collège Le Grand Cèdre | 04 74 47 33 80 |
| Communauté de Communes | 04 74 42 04 76 |
| Cure de l'Eglise St Martin | 04 74 30 10 88 |
| Maison de retraite | 04 74 30 10 56 |

**ST ETIENNE DU BOIS**

| | |
|---|---|
| MARPA | 04 74 30 51 08 |

**BOURG-EN-BRESSE**

| | |
|---|---|
| Direction Départementale de l'Équipement | 04 74 25 68 80 |
| EDF Sécurité Dépannage | 04 74 30 83 61 |
| GDF Sécurité/Dépannage | 0 810 433 001 |
| Préfecture de l'Ain | 04 74 32 30 30 |
| Service des Eaux SOGEDO | 03 84 48 83 37 |
| SNCF Horaires, billets, services | 36 35 |

## PRESSE CORRESPONDANTS :

**LE PROGRES :**
Isabelle GAILLARD
06 08 47 50 35
isagaillard@wanadoo.fr

**La VOIX DE L'AIN :**
Bernadette LOMBARD
04 74 42 06 57 - 06 83 01 84 64
379, rte de Monfollet - 01270 VILLEMOTIER
alainbernad@orange.fr

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

**http://www.service-public.fr/formulaires/?xtor=SEC-759**

Peut-on faire cette démarche par internet ?
Est-il possible d'obtenir ce formulaire sans se déplacer et à n'importe quelle heure ?
Comment évaluer ses impôts, ses droits à la retraite, une pension alimentaire ?

Cette rubrique vous donne accès aux formulaires, services en ligne et modules de calcul proposés par les services publics pour faciliter vos démarches.

## TRANSPORTS :

**JURAGO - Ligne 901**

Les horaires sont affichés sur tous les panneaux des points d'arrêt.

**Site internet : jurago.fr**

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DU VOISINAGE

**PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

ARTICLE 13 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquilité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

ARTICLE 14 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30**
**- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
**- les dimanches de 10h à 12h**

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS...

ARTICLE 1 : La divagation des chiens et des chats est interdite dans le Département de l'Ain.

ARTICLE 2 : Les chiens et les chats errants selon la définition de l'article 213-1 du code rural devront être capturés et transportés en fourrière à la diligence du Maire.

Ces animaux seront conservés pendant un délai minimum de 4 jours ouvrés et francs s'ils ne sont pas identifiés, de 8 jours ouvrés et francs s'ils sont identifiés. Ils ne peuvent être restitués à leur propriétaire que sur présentation d'un certificat de vaccination valablement établi et en cours de validité et d'une carte d'immatriculation de ces animaux.

Les animaux non récupérés seront euthanasiés. Toutes les fois que la capture des chiens et des chats errants s'avérera impossible ou dangereuse, ces animaux pourront être abattus sur place par les agents de la force publique, les lieutenants de louveterie, les agents assermentés chargés de la Police de la Chasse, ou toute autre personne titulaire d'un permis de chasse à ce requise par le Maire.

## Quel est le rôle de notre STATION D'ÉPURATION ?

Le rôle d'une station d'épuration [1] est de nettoyer les EAUX USÉES (eaux usées ménagères, industrielles, etc) afin de rendre une eau propre au milieu naturel. Ce système de station est basé sur un éco système naturel qui fonctionne bien et qui est performant dans la mesure où tout le monde respecte le fonctionnement. Des hommes s'occupent du maintien de cet équilibre précieux pour chacun des villemontois au coût le plus raisonnable. Une prime annuelle peut être accordée à la commune si les résultats sont bons et le restent.

Toutefois par la négligence de chacun de nous, son coût pourrait être revu à la hausse et entraîner des désagréments olfactifs et un dysfonctionnement de canalisation dommageables pour chacun de nous.

## ATTENTION : Les eaux usées ne sont PAS des VIDES ORDURES :

- Pas de litières de chat,
- Pas de lingettes,
- Pas de rouleaux de papier WC, même s'ils sont dit "biodégradables",
- Pas de couches, même s'ils sont dits "biodégradables" seulement du papier WC,
- Pas d'épluchure,
- Pas de reste de ciment ou de reliquat de peinture, etc.

D'autres **DÉGRADATIONS** dans le bourg du village ont été constatées comme le vol, plusieurs fois de suite, des drapeaux du monument aux Morts. Pierre Guillet, maire, fait appel au civisme de chaque citoyen pour protéger les biens de tous. Il précise également que, si besoin, il ne faut pas hésiter pour appeler la gendarmerie (le 17).

Respectons cette nature et le matériel comme nous aimerions que l'on prenne soin de nos propres biens...

**Par ailleurs,**

**Il est demandé à TOUS de vérifier si vos EAUX PLUVIALES sont bien SÉPARÉES des eaux usées.** Le cubage des eaux traitées augmente très nettement les jours de pluie, pour diminuer dès que le soleil revient !…

C'est notre devoir de citoyens de ne pas augmenter les dépenses de filtration… pour des eaux qui ne demandent pas ce traitement. Cela a un coût pour l'ensemble des administrés et une influence sur notre budget.

*[1] Vous retrouverez les éléments techniques dans le bulletin 2008, p. 5 que vous pouvez lire sur le site de Villemotier (Commune/Bulletins)*

Nadège et Yvan MICHEL
vous proposent
leurs Spécialités et Suggestions

Tél. 04 74 51 51 98
www.le-chaudron-01.com

Hôtel avec piscine
Ouvert tous les jours
Sauf en hiver :
fermé mercredi soir et samedi midi

# Elagage : Mode d'emploi

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

**En domaine privé,** si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (art. 24 du décret du 14 mars 1965 CH.IV)

**En domaine privé ou public,** si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (NF CII-201)

En dehors de ces deux cas spécifiques, pour toute ligne située en domaine privé ou public, ERDF assure l'élagage des arbres.

## ZONE D'ÉLAGAGE ET DISTANCES MINIMALES À RESPECTER

**Trouée d'élagage :** couloir ou tranchée de déboisement réalisé à l'occasion de la construction de la ligne électrique. Il est formellement déconseillé de replanter des arbres dans une tranchée de déboisement.

**Distance d'étêtage** des arbres situés en zone 1 au dessous de la ligne dans la trouée d'élagage :
3 m => sous une ligne haute tension (HTA 20 kV),
2 m => sous une ligne basse tension (BTA 400 V)

**Distance d'élagage** des branches situées en zone 2 et 3, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :
5 m => par rapport à une ligne haute tension,
3 m => par rapport à une ligne basse tension.

## ÉLAGUER SOI-MÊME ?

Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions. Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou d'incident électrique dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dégagée.

ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretiens lourds par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions. Le travail en hauteur doit impérativement être confié à du personnel qualifié et équipé pour cette tâche dangereuse et très particulière.

## QUELLES DÉMARCHES ?

Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'entretiens à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Demande de Renseignement) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n°90-0188.
ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire ou l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
Lorsque le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

**Basse Tension - BTA (400V)**

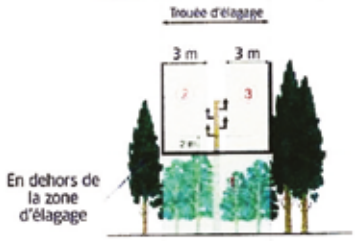


**Haute Tension - HTA (20kV)**

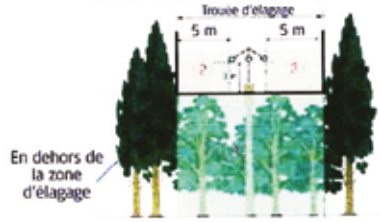


## LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires : 6 000 euros.

## CONSEILS

1. Aux abords des lignes, plantez dans le respect des distances de sécurité
2. Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaires.

**Toute personne constatant qu'un arbre menace une ligne ou se situe à moins de 3 mètres doit prévenir :**

**Le Service Dépannage ERDF au 0 810 761 773**

Chez Bol
BOULANGERIE
BAR HOTEL RESTAURANT

Au Bourg - 01270 VILLEMOTIER - Tél. 04 74 51 51 83
chezbol@orange.fr

- Pâtisserie fine
- Viennoiserie
- Pièces montées
- Pain travaillé à l'ancienne, cuit au four chauffé au bois
- Spécialités bressanes

- Plat du jour
- Carte
- Dessert maison
- 7/7 Midi et soir

# Ecole Communale

**MATERNELLE : PS / MS / GS**
**Blandine GIRARDET** : lundi - mercredi - jeudi - vendredi
**Dorothée PONCET-SOLER** : mardi
**ATSEM** : Valérie DONGUY et Sylvie SCHOEPFLIN
**Effectif : 22 élèves** (10 PS, 9 MS, 3 GS)

**PRIMAIRE :**
**CP / CE1 / CE2 - Isabelle TEIL**
**Effectif : 27 élèves** (10 CP, 10 CE1, 7 CE2)
**CE2 / CM1 / CM2 - Nancy RENOUD** (Directrice)
**Effectif : 27 élèves** (7 CE2, 10 CM1, 10 CM2)

***EFFECTIF TOTAL au 4/09/2015 : 76 élèves***

*• Nous avons obtenu un demi-poste, occupé par Carol DUMORTIER, qui prend en charge les 14 CE2 tous les matins en classe 4.*
*• Manon LAVILLE (EVS : Emploi Vie Scolaire) nous apporte son aide.*
*• Axelle THOMAS (AVS : Assistante Vie Scolaire) apporte une aide auprès d'un élève de CE2.*

## Des compétences multiples au service de tous les élèves

Avec un effectif global de **77 élèves** pour trois postes et demi d'enseignant, des locaux clairs, les enfants de l'école communale ont tout pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Nancy Renoud, la directrice, explique : "Les élèves sont répartis de la façon suivante : Blandine Girardet a les trois classes de maternelles, petits, moyens et grands, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Le mardi, ils sont sous la responsabilité de Dorothée Poncet-Soler. Dans leur tâche, elles sont aidées par deux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : Valérie Donguy et Sylvie Schoepflin. Isabelle Teil enseigne aux CP, CE1 et CE2, Nancy RENOUD, directrice de l'école a les élèves de CE2, CM1 et CM2.

Chaque enseignante a des compétences et un parcours différent. A Villemotier, ces compétences sont mises à profit pour décloisonner les classes dans plusieurs matières comme l'anglais, les sciences, l'art visuel qui comprend le dessin, les travaux manuels, la musique, etc. Ce décloisonnement, mis en place les lundi et mardi, en coordination avec les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), permet de mélanger les groupes et les classes et donne l'occasion à chaque enseignante de connaître tous les élèves tout en donnant de l'assurance aux plus timides.

*De gauche à droite : Blandine GIRARDET, Carole DUMORTIER, Isabelle TEIL, Nancy RENOUD*

# Les enfants de l'école découvrent l'escalade.

Cette année, les enfants de l'école ont le bonheur de découvrir une activité que peu ont l'occasion de pratiquer : l'escalade. Un mur d'escalade, proposé aux écoles primaires dans le cadre des activités de l'USEP, va permettre à chacun de comprendre comment on peut grimper en s'aidant des éléments qui sont à notre disposition. Il faut dire qu'un peu de patience et de persévérance sont nécessaires à quelques-uns pour arriver à trouver une prise qui va permettre de s'élever de quelques centimètres.
Pour d'autres, il faut aussi vaincre le vertige. "C'est pas haut quand on est en bas, mais quand on est en haut, je suis sûr les centimètres, y mesurent pas pareil !" explique un enfant pas rassuré du tout, mais content d'être arrivé à mi-hauteur du redoutable obstacle ; tandis que d'autres trouvent l'expérience "géniale ou super !".
Quoiqu'il en soit, il faut beaucoup d'attention et de mots de la part des enseignants ou des parents qui encadrent pour rassurer ou au contraire freiner tout ce petit monde qui finit toujours par être fier de sa réussite.

# Rencontre USEP pour les élèves

**Se connaître pour mieux se respecter :** Après avoir fait un cycle "athlétisme" ce dernier trimestre, quelque 180 élèves des écoles primaires de Bény, Coligny, Marboz, Saint-Etienne-du-Bois et Villemotier se sont retrouvés mardi dernier pour une journée de rencontres **USEP** *(Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, est un mouvement sportif, associatif et pédagogique.)*. La journée intra-écoles commence par une compétition d'athlétisme avec 8 activités différentes dont le lancer du disque, du poids, du javelot, le triple saut, la course de haies, le 50 m vitesse ou encore le relais 6 x 50 m. L'après-midi, tout ce petit monde se retrouve autour de jeux collectifs : molky (variante du jeu de quilles), ballon américain (sorte de ballon prisonnier), école buissonnière (un élève doit en toucher d'autres pour les ramener dans son équipe), corde à sauter et tire à la corde. "Cette rencontre USEP est l'aboutissement du travail d'un trimestre, elle se fait dans un bon esprit, sans classement. Les équipes sont formées avec les 7 classes mélangées et on est une vingtaine de personnes pour encadrer tous les enfants." explique la responsable de la journée et directrice de l'école communale.

# Arbre et bois
## Découvrir la science autrement.

Comment grandit un arbre ? Comment se nourrit-il ? C'est quoi, les ronds dans la tranche de bois ? Quels sont les cercles qui se sont formés en dernier ? Telles sont quelques-unes des nombreuses questions qui ont trouvé une réponse ce jeudi à l'école communale grâce à l'intervention ludique et imagée de deux intervenants de l'association ALTEC sur le thème "l'arbre et le bois".

Avec de la pâte à modeler, une loupe, un microscope, les enfants ont appris à observer, à regarder et à comprendre un élément de la nature si proche de nous et pourtant si méconnu des écoliers : l'arbre. Avec des expériences simples, les enfants ont compris comment grossit un arbre, comment il se nourrit, ce qu'est la photosynthèse, à quoi elle sert. Quelque soit l'âge des enfants, le schéma de base d'intervention reste le même, mais les démonstrations et les explications sont adaptées à chaque classe, de la maternelle au CM2.

*ALTEC est une association de médiation scientifique qui est basée au technopôle d'Alimentec à Bourg. L'association intervient dans les écoles, dans des expositions, organise des stages et anime quelques chroniques à la radio. Mais elle est surtout connue pour coordonner la fête de la science à Alimentec. Les différents intervenants de l'association ont pour objectif d'établir un lien entre différents acteurs pour ainsi promouvoir et faire connaître le monde scientifique, technique et industriel.*

Financée par le sou des écoles, cette intervention a ravi les enfants et aura peut-être éclairé une petite lumière à vocation scientifique chez quelques-uns. Mais nul doute que de nombreux jeunes villemontois verront dorénavant les arbres qui nous entourent avec un regard différent.

# Le Père-Noël est passé à l'école

Tradition oblige, la dernière semaine de l'école de l'année est propice à la fête. Tout d'abord à la garderie. Sous la diligence de la directrice Alexandra Mallet et du personnel encadrant, les enfants ont décoré le sapin et la salle de détente avec des étoiles et des boules fabrication maison dont le rendu fait rêver grands et petits.

Et vendredi après-midi, c'est le Père-Noël qui a rendu visite à tout ce petit monde. Accueilli par des chants dont un a été spécialement composé pour la circonstance par les enfants de la classe de maternelle, le Père-Noël a patiemment écouté les confidences des petits villemontois avant de leur demander s'ils avaient été sages. Devant un très grand nombre de réponses positives, et l'approbation de la maîtresse, le Père-Noël ne pouvait que distribuer friandises et jouets qui feront le bonheur de tous dans la cour de récréation dès janvier. Après avoir visité toutes les classes et vidé sa hotte, le Père-Noël a continué sa route pour porter des étoiles de bonheur à d'autres enfants.

# Les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire

**L'année du CM2 est importante pour tous les élèves.** C'est la dernière année avant le grand saut qui emmène chacun vers le collège, le Grand Collège, un établissement intermédiaire entre l'école communale qui donne les apprentissages de base et le lycée qui conduit vers un parcours professionnel.

**Etre au CM2**, c'est faire partie des plus anciens élèves de l'école primaire, mais c'est aussi, pour les enfants de Villemotier, l'année du dictionnaire. Remis avec solennité par Pierre Guillet, maire, accompagné de Nancy Didier, adjointe, l'ouvrage est une source de savoir immense. Nul doute que Le Dictionnaire trônera en bonne place dans la bibliothèque de chaque élève et répondra à la question de langue française ou de culture générale qui attend une réponse immédiate.

***Pour l'année scolaire 2015-2016**, dix enfants ont reçu le précieux recueil de mots : Klara Agasse, Mathis Artero, Aline Boquillod, Clara Damon, Maëna De Oliveira, Théo Guedet, Antoine Lombard, Ophélie Maison, Chiara Pahon et Aloïs Reymon-Grillo.*

Les premiers dictionnaires avec des mots classés par ordre alphabétiques, suivis de leur définition ou de leur traduction sont apparus au début du 14ème siècle en version bilingue, et vers la fin du 17ème siècle en version monolingue ; en 1694, pour le premier dictionnaire de l'Académie française. En 1451, Gutenberg imprimera le premier livre "la grammaire latine de Donatras", avec des caractères mobiles en métal, technique qui est à la base de la typographie moderne qui a facilité l'accès à la culture pour tous en réduisant le coût de production d'un livre.

SARL NEVORET RÉGIS

Chauffage
Climatisation
Sanitaire
Zinguerie
Traitement d'eau

Nous contacter

01851 MARBOZ
01270 VILLEMOTIER
01310 CONFRANÇON

Tél. 04 74 42 02 33
Tél. 04 74 30 15 49
Tél. 04 74 30 43 86

Fax 04 74 42 05 28
Salle de Bains et Cuisine Clés en main

# Centre de loisirs périscolaire

**Le centre de loisirs périscolaire s'adresse aux parents dont les enfants sont scolarisés à l'école communale.** Dirigé par Alexandra Mallet, il est ouvert du **lundi matin au vendredi matin inclus de 7h50 à 9h**. Le **lundi, mardi, jeudi et vendredi soir, le centre est ouvert de 16h à 18h30 et le mercredi après-midi de 13h15 à 17h30**. A noter que le centre est ouvert uniquement en période scolaire. Avec un effectif moyen d'une vingtaine d'enfants le matin et d'une bonne quinzaine le soir, le centre de loisirs a une capacité d'accueil de 24 enfants. Pour s'occuper de tout ce petit monde, Alexandra est aidée, le matin par Caty Maréchal et le soir par Sylvie Schoepflin. En cas de besoin, l'équipe est renforcée par Pascal Raffin, via une convention avec Saint-Etienne-du-Bois.

A voir le sourire ravi des enfants, le centre de loisirs porte bien son nom. Les enfants sont détendus, calmes. Ils jouent ou rêvent. Le mercredi, le groupe est restreint. Une dizaine d'enfants restent au centre et Alexandra officie toujours avec beaucoup de tact. Elle explique : "Le mercredi, le groupe est restreint. Le matin, ils ont eu école, il faut qu'ils restent concentrés. Alors, le mercredi après-midi, c'est un moment de temps calme, de relâche. Les enfants font plutôt des activités manuelles et si le temps le permet, on va jouer dehors".

**Pour contacter le centre de loisirs, s'adresser à la directrice Alexandra Mallet 09 67 39 52 64 ou garderie.villemotier@gmail.com ou prendre contact avec la mairie du village 04 74 51 52 05.**

# TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

**EN NOVEMBRE, C'EST ATELIER CUISINE !**

Sous la diligence de Alexandra Mallet et de Valérie Donguy, **les élèves de l'école communale s'initient à la cuisine.** Dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), les lundis et mardis du mois de novembre, environ 25 enfants, du CP au CM2, sont répartis en quatre groupes de tous âges afin de **confectionner des muffins salés et sucrés**.

Pour la dernière semaine du mois, les jeunes villemontois vont préparer des muffins au roquefort et aux noix. Les enfants qui le souhaitent revêtent un tablier. Il y en a pour tout le monde. Alexandra a écrit la recette sur une grande feuille affichée au mur et préparé les ingrédients nécessaires sur une table. Finalement, tous mettent leur préparation dans des petits moules. L'heure de TAP est terminée, les élèves retournent en classe. Les animatrices vont cuire les gâteaux qui seront dégustés par l'ensemble des enfants de l'école le lendemain matin. "Avec la même recette, on a des saveurs et des textures très différentes, mais l'essentiel est qu'ils le fassent par eux-mêmes !", remarquent, amusées, Alexandra et Valérie.

Au cours du mois de novembre, tous les élèves, du CP au CM2, auront confectionné des muffins aux noix et au roquefort, au jambon et gruyère, à la poire et pépites de chocolat, à la banane et noix de coco. Des TAP qui plaisent aux enfants. Quant aux tout petits, ils découvrent des parcours de motricité le vendredi en fin après-midi, le début d'après-midi étant réservé à la sieste. Grâce à une coordination et une bonne entente, l'ensemble du personnel de l'école met ses compétences au service des enfants. Ainsi, au fil des mois, les enfants découvrent des activités qui font appel à la réflexion, à la coordination, à la patience, à la dextérité, à l'écoute et à l'attention. Et surtout, des activités auxquelles ils participent avec un immense plaisir.

# LISTE DES ASSOCIATIONS

| ASSOCIATIONS / COMITÉS | COORDONNÉES |
|---|---|
| **Cantine Scolaire** | **Jérôme GAVAND**<br>604 chemin Vers le Bois, 01270 Villemotier<br>07 86 00 93 31 - jerome.gavand@gmail.com |
| **Société Communale de Chasse** | **Pascal MAITREPIERRE**<br>195 route de Strasbourg, 01270 Villemotier<br>04 74 51 57 13 - 06 68 64 86 92<br>maitrepierrep@bourgenbresse.fr |
| **Farfouille Inter association** | **Mairie**<br>112 Place de la Mairie, 01270 Villemotier<br>04 74 51 52 05 - villemotier@wanadoo.fr<br>www.villemotier.fr |
| **Comité de Fleurissement** | **Yvette GERMAN**<br>115 route du Mont Myon, 01270 Villemotier<br>04 74 51 55 87 - fleurissementvillemotier@yahoo.fr |
| **Gloires Napoléoniennes** | **Franck TESTART**<br>10 allée des Côtes, 01000 St Denis les Bourg<br>04 74 32 68 87 - francktestart@aol.com |
| **Gymnastique Volontaire** | **Janette CHAGNARD**<br>34 route de Verjon, 01270 Salavre<br>04 74 30 10 59 |
| **Rugby (Amis du) de Bény-Villemotier** | **Fabien MIRMAND (Président)**<br>1600 route de Pirajoux, 01370 BENY<br>06 75 38 71 99 - fabmirmand@gmail.com<br>**Guillaume RIBET** - 06 01 45 30 07 |
| **Sou des Ecoles** | **Christophe SANGOI**<br>37 lotissement Mont Riant, 01270 Villemotier<br>06 83 76 75 09 - chrisvm01@yahoo.fr<br>**Ludovic CROZET**<br>11 lotissement en Miard, 01270 Villemotier<br>06 50 04 23 79 - ludo.crozet@free.fr |
| **Vill'Amitié** | **Louis BOUCHARD**<br>1329 route de Strasbourg, 01270 Villemotier<br>04 74 51 52 53 - Louis.bouchard@orange.fr |

# Les Amis du Rugby de Bény-Villemotier

Avec le même effectif que l'année dernière, environ 27 joueurs, l'association "les Amis du Rugby de Bény-Villemotier" a permis la réussite de leurs diverses manifestations : le tournoi des 5 clochers, la rencontre bénéenne du tournoi des 5 clochers, le concours de pétanque…

# Farfouille Août 2015

Traverser le centre du village n'était pas vraiment chose aisée ce dimanche du milieu du mois d'août. Dès potron-minet, un nombre impressionnant de véhicules, attelés ou non d'une remorque, convergeaient vers le parking de la salle communale. Pas d'inscription préalable. Les vendeurs sont placés par ordre d'arrivée. Et chacun va trouver une place, sur le parking ou dans le pré en face. Pas vraiment de souci. Si le beau temps est de la partie, tout le monde croisera les clients.

Quatre heures, des myriades d'étoiles brillent encore dans le ciel. Six heures, le soleil se lève, et le brouillard arrive. C'est plutôt bon signe, le soleil sera là vers midi, mais il fait un peu frisquet. Un pull, et le tour est joué. Certains ont fini de déballer, d'autres commencent et d'autres encore arrivent. Finalement, quelque 150 exposants vont prendre place. Les premiers acheteurs sont déjà arrivés. Des professionnels ou des amateurs avertis à la recherche d'une bonne opportunité. Du côté du café, le stock de croissants s'épuise. La journée s'annonce bien. Tout au long de la matinée, déambule un flot ininterrompu de visiteurs. Midi approche. Autour des barbecues et des frites, des effluves alertent les estomacs creux. Le stock de côtelettes, de saucisses et de frites diminue à vue d'œil. Heureusement, Joël, le boucher n'est pas loin. Pour les crêpes, c'est la même chose. "Il est quatre heures de l'après-midi, et nous n'avons pas encore pu en goûter une", explique, avec un grand sourire, Michèle, une bénévole à l'œuvre depuis le matin six heures.

En début d'après-midi, les vendeurs sont satisfaits. "Ce matin, on a bien vendu. Cet après-midi, ce sera plus calme, car on va voir les promeneurs", précise Roland, un habitué. En effet, les parkings ne désemplissent pas. Des visiteurs arrivent quand d'autres partent ; un grand nombre de visiteurs de tous âges qui viennent ou non en famille. "Il fait vraiment un temps idéal pour une balade en famille", explique Francette, une habitante de Saint-Amour. Une famille burgienne témoigne : "Nous, on vient chaque année faire un tour et manger ici. C'est vraiment une ambiance familiale. Il nous est arrivé d'avoir besoin de réchauffer un biberon quand les enfants étaient petits, on nous a toujours aidé avec beaucoup de gentillesse. On peut vous dire que ça n'a pas été le cas partout !".
L'état d'esprit bon enfant qui prévaut au sein de la farfouille villemontoise est nul doute résumé par le commentaire de Lola, une jeune habitante du village : "Moi, je me suis levée à sept heures, c'est tôt. C'est papa et maman qui ont commencé la brocante de bonne heure. La brocante, ça sert à vendre des choses qu'on a dans le garage, dans le grenier, des jouets. A midi, mes parents m'ont payé un hot-dog avec des frites et la dame du stand d'à côté m'a offert une crêpe. Des fois, les gens, y trouvent que les trucs sont chers, mais quand ils trouvent que c'est pas cher, ils achètent. On a déjà gagné douze euros. On va les mettre dans le porte-monnaie pour pas les perdre et on va acheter des choses qu'on aime bien. Avec ma sœur Julie, ça va être des bonbons et des chocolats. Moi, ce n'est pas la première fois que je vends des trucs, et j'aime bien parce que y'a des gens qui achètent !".

**Contact : Mairie de Villemotier - Tél. : 04 74 51 52 05**
**Email : villemotier@wanadoo.fr**

Depuis quelques années, les bénévoles du fleurissement mettent en place des plantations pérennes, peu gourmandes en eau. Les variétés choisies sont des végétaux qui craignent peu les maladies et les invasions de diverses espèces d'organismes ou d'insectes néfastes pour les plantes ou les arbustes ; des végétaux bien adaptés au climat de la région. Cette fin d'année, des plantations de bulbes sont venues étoffer ce qui était déjà mis en place. L'hiver est terminé. C'est avec ravissement que nous découvrons le résultat du travail automnal.
Des fleurs pour annoncer le printemps.

Les jonquilles se parent de camaïeux de jaunes, tous plus lumineux les uns que les autres. Elles viennent renforcer les jaunes vifs des forsythias. Avec le vert tendre de l'herbe nouvelle qui entoure les massifs, l'effet visuel est des plus agréables.

Des couleurs à ravir de l'été.
Qu'ils soient communaux ou privés, les jardins nous ravissent avec leurs couleurs vives ou chatoyantes, camaïeux variés que nous offrent un savant mélange de végétaux annuel et vivaces.

# Gymnastique Volontaire

**Un repas poule au riz en demi-teinte**
Comme chaque fin d'année, les bénévoles de la gymnastique volontaire de Coligny-Villemotier concoctent un repas "poule au riz" dont le fumet éveille les papilles de la plus noble manière. Que faut-il de mieux pour que les habitants de Villemotier et des villages environnants passent un merveilleux moment ? Certes, il restait un peu de place dans la salle communale, mais le nombre de repas à emporter était important, malgré un nombre total de repas vendus légèrement inférieur aux années précédentes. Comme de coutume, les bénévoles de Villemotier et de Salavre étaient toujours fidèles au poste pour l'organisation et la préparation de cette journée festive. L'équipe organisatrice regrette cependant le manque d'implication de l'ensemble des adhérents.

Pour le moment, seules les séances de gymnastique qui ont lieu à Coligny sont assurées, les dirigeants de l'association n'ayant pas encore trouvé de moniteur disponible pour assurer les cours à Villemotier. "Pour organiser les cours de gymnastique, un intervenant est nécessaire, ce qui engendre des frais importants. Et le montant de la cotisation ne couvre pas la totalité de ces frais, c'est la raison pour laquelle cette manifestation est organisée." Précisent, un peu dépités, les membres du bureau.

# Vill'Amitié

**Février 2015 : Salle comble pour le repas choucroute.**
Comme chaque année, les adhérents de Vill'Amitié organisent leur repas choucroute. Venus de Villemotier et des communes alentour, chacun a pu apprécier une choucroute fumante préparée par la maison Vuillod et servie par les bénévoles de l'association.
Une nouveauté, cette année, le nombre de parts à emporter a fortement augmenté. Des blagues, de la bonne humeur, un plat qui réchauffe, tout y est pour que chacun garde de bons souvenirs de cette journée de convivialité.

**Octobre 2015 : C'est reparti pour une nouvelle saison.**
L'assemblée générale est aussi l'occasion de fêter les anniversaires des adhérents : Geneviève Piguet-Lacroix et René Billet fêtent leurs 70 ans, Georges Michon, ses 80 ans et Marcelle Chanel porte allègrement ses 90 printemps. Une composition florale et une bouteille gouleyeuse récompensent les récipiendaires.

## Avril 2015 : Un grand cru pour la chasse à l'œuf

C'était la foule des grands jours, au centre du village, ce lundi de Pâques. Presque 400 tickets de vendus pour participer à la chasse aux œufs.

## Juin 2015 : Une réussite pour le repas bréchets

Les bénévoles du sou des écoles ont remis au goût du jour une tradition qui avait été abandonnée depuis quelques temps. Les bénévoles du sou des écoles s'activaient pour donner un beau blond-doré à des bréchets de poulets qui n'attendaient plus qu'un peu d'ail et de persil pour régaler les quelques 150 convives.

## Septembre 2015
## Cantine : Une nouvelle organisation

Comme chaque année, dès septembre, la cantine est de nouveau en service. Selon les jours, entre 58 et 69 enfants viennent y prendre leur repas de midi. Karine Giraud, la cantinière, exerce ses talents de cuisinière pour régaler tout ce petit monde. Dès 8 heures, elle prépare le repas. Karine établit ses menus en fonction des produits de saison.

Jusqu'en juin dernier, les enfants arrivaient tous ensemble à la cantine, dès la sortie de l'école. Pas le temps de courir ou de prendre l'air. Et les enfants avaient tellement de choses à se raconter que l'ensemble des petites voix dépassaient largement le nombre de décibels requis pour pouvoir manger avec une certaine sérénité. Cette année, les enfants de la maternelle et les élèves de CP arrivent à 12h05. Ils s'installent alors que les entrées sont déjà dans les assiettes. Tandis que Karine assure le service, Sylvie Schoepflin, Caty Maréchal et Valérie Donguy s'occupent des enfants qui mangent dans le calme.

Pendant ce temps, les grands se défoulent dans la cour. Le plat de consistance servi, et la viande coupée, les petits prennent leur temps pour manger. Les grands vont arriver. Après s'être lavé les mains, ils s'installent tranquillement et apprécient leur entrée déjà dans leur assiette. Chaque adulte veille au grain, personne ne manque de rien. Les petits terminent leur repas. Ils sont fatigués, et partent faire la sieste. Karine reste seule avec les CP qui jouent dans la cour. Vers 12h50, les grands ont terminé leur repas. A leur tour, ils vont jouer dehors, surveillés par Sylvie, Caty et Valérie. Vers 13h20, le relais est pris par les maîtresses. Karine retourne à la cantine pour nettoyer et ranger. Tout est prêt pour recommencer demain. Il est 15 heures.

## Octobre 2015
## Les provinces à l'honneur pour la semaine du goût

Comme chaque année, la semaine du goût est l'occasion choisie pour faire un petit voyage qui varie selon les inspirations de la cantinière. Cette année, c'est un voyage à travers les régions de France : Alsace, Sud-ouest, Savoie, Côte Basque...

## Novembre 2015
## Vente de tartes cuites au feu bois

Comme chaque année, les bénévoles du sou des écoles ont fabriqué et vendu des tartes salées et sucrées cuites au feu de bois sous la surveillance de Michel et Bernard Perret. En fin de matinée, les quelques 210 tartes, proposées à la vente, avaient trouvé preneur.

**Franck Vincent**

Le Carouge
01270 Villemotier

franckv@wanadoo.fr
06 73 91 19 88
04 74 51 54 12

*Élevage charolais en agriculture biologique.*

**Vente à la ferme de viande en colis de 5 et 10 kg, sur commande.**

# Concours Général des Métiers à Condé-sur-Noire

Kévin Chanel, 17 ans, est actuellement en classe de terminale, section ELEEC au lycée Carriat à Bourg-en-Bresse. Passionné par sa formation, cet élève brillant va passer son baccalauréat professionnel dans quelques jours. Il vient de défendre les couleurs de son lycée et de la région Rhône-Alpes lors du concours général des métiers à Condé-sur-Noire dans le Calvados.

**Vous êtes en terminale ELEEC. C'est à dire ?**
Electronique, Energie, Equipements Communicants. L'électronique concerne tout ce qu'on peut faire sur des installations ou des systèmes qui utilisent l'énergie électrique. L'énergie, c'est maîtriser et comprendre les lois physique d'une énergie indispensable qui est l'électricité. Et les équipements communicants, c'est tout ce qui se rapporte à des sites industriels qui sont pilotés ou gérés par des équipements qui communiquent entre eux.

**Pouvez-vous nous parler du concours Général des Métiers ?**
C'est un concours qui s'adresse aux élèves de première et de terminale. Le Concours Général existe depuis 1747. A cette époque seules les matières dites générales comme le français, le latin, les maths ou l'histoire étaient représentées. Ce concours est destiné à récompenser les meilleurs élèves. En 1981, il s'est ouvert aux disciplines technologiques et depuis 1995, aux disciplines du baccalauréat professionnel avec 18 spécialités qui vont de l'artisanat aux métiers d'art, en passant par le transport, la fonderie, les plastiques, l'usinage, ou encore les métiers de la mode.

**Comment se déroulent les épreuves ?**
Pour notre région, ça s'est passé au lycée Branly à Lyon. On a eu une épreuve écrite de 5 heures, une épreuve de type baccalauréat. Les corrections se font au niveau national et c'est les 12 meilleurs qui iront passer les épreuves pratiques. On était 430 candidats au départ. L'épreuve pratique se passait dans le Calvados. J'ai pris le train, et je me suis trompé à Paris dans une correspondance. Mais j'y suis arrivé. A Condé, le sujet pratique était : "Maintenir une personne âgée, madame Marie, à son domicile". Je devais aménager un logement, qui au départ était un bureau, pour que "madame Marie" ait le moins de déplacements à faire. J'aurai les résultats début juillet, en même temps que ceux du bac.

**Pouvez-vous nous donner quelques détails sur l'épreuve pratique ?**
On a eu 8 heures pour réaliser l'installation, 2h30 pour la mise en service avec madame Marie, et 3h pour apporter les améliorations nécessaires. On est mis en simulation de situation réelle avec un scénario réaliste. Madame Marie arrive dans son logement, elle marche avec difficultés. Et le technicien est chargé de lui expliquer comment fonctionne son nouvel environnement, et surtout comment s'en servir. Elle découvre entre-autres, la commande centralisée pour les volets, la gestion en cas d'incendie ou le chemin de lumière pour l'éclairage pour aller aux toilettes ou à la salle de bains la nuit. L'élève a réalisé son travail. Mais la santé de madame Marie se détériore et elle perd son autonomie. Le technicien doit alors modifier et adapter son installation en rajoutant une tablette vers son lit pour qu'elle puisse commander son installation comme par exemple l'ouverture de ses volets.

**Comment prépare-t-on une épreuve de ce type ?**
Sur plusieurs années, en accord avec le prof, on se prépare à une ambiance particulière qui est celle des concours. Mais ce que j'ai bien aimé au cours des 3 années, c'est qu'on est aussi en contact avec le monde du travail. J'ai fait 6 semaines de stage en seconde, 2 fois 4 semaines en première, et 8 semaines en terminale.

**Que vous apporte cette expérience ?**
J'ai découvert du nouveau matériel, et aussi la satisfaction du travail réalisé. Ce n'est pas parce qu'on est dans la technique qu'on ne fait pas des choses intéressantes. Et surtout, je n'aurai pas de problème pour trouver du travail ! Ce type de formation nous mène vers le monde du travail, et surtout on se sent utile. On ne va pas à l'école pour rien !

**Comment envisagez-vous votre avenir ?**
Après mon bac, je vais faire un BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en alternance à la AFPMA (Association pour la Formation et la Promotion des Métiers de l'Ain) à Bourg et chez Fabrice Cuisinier de la SAS FabElec, mon ancien maître de stage au lycée. Je ferais peut-être une licence-pro par la suite. Et dans les prochaines années, je vais m'inscrire pour participer un concours régional des "Olympiades des Métiers". Je suis vraiment heureux de ce que je fais !

# LISTE DES COMMERÇANTS DE VILLEMOTIER

| QUOI ? | COORDONNÉES |
|---|---|
| APICULTEUR | **Yves MARQUIS**<br>521 Route de Montfollet - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 08 25 - Mobile : 06 87 10 09 59<br>Email : marquisyves2@orange.fr |
| BIO MARAICHER | **Jardin de Villemotier - Sylvain PATHOUX**<br>148 Impasse du Carouge - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 58 26 - sylvain.pathoux@orange.fr |
| BOULANGERIE - RESTAURANT | **Établissements BOLMIN - Chez Bol**<br>Route de Strasbourg - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 51 83 |
| CHAMBRES D'HÔTES - PIZZERIA | **Thierry PERRIN - Christelle HUDRY**<br>1721 Route du Fay - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 42 01 48<br>christelle-thierry@moulin-du-fay.com |
| COIFFURE | **ART BEAUTÉ COIFFURE - Chantal TESTON**<br>1591 Route de Strasbourg - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 23 93 69 |
| ELEVAGE CHAROLAIS EN AGRICULTURE BIO | **Franck VINCENT**<br>1618 Route de Saint Germain - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 54 12 - Mobile : 06 73 91 19 88<br>Email : franckv@wanadoo.fr |
| HOTEL, RESTAURANTS | **Le CHAUDRON - Yvan et Nadège MICHEL**<br>1782 Route de Strasbourg - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 51 98 |
| INFORMATIQUE | **Michel MAISONNEUVE**<br>481 Chemin du Bois Rodet - F-01270 Villemotier<br>Mobile : 06 07 81 98 93<br>Email : contact@maisonneuve-info.fr |
| MAÇONNERIE - TERRASSEMENT CARRELAGE | **Marc AMOURA**<br>46 Impasse des Leschères - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 33 79 - Mobile : 06 76 94 85 42<br>Email : marc.amoura@orange.fr - www.mc-artisanat.fr |
| MAÇONNERIE GÉNÉRALE ET GROS OEUVRE DE BÂTIMENT | **ACP - William-Steven NUGUET**<br>845 Route du Carouge - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 30 43 37 - Mobile : 06 13 01 89 60<br>Email : acp-maconnerie@orange.fr<br>www.acp-maconnerie.fr |
| MENUISERIE, ESCALIER, ETC. | **BOIS DESIGN - Sébastien JACQUIER**<br>77 Impasse en Miard - F-01270 Villemotier<br>Mobile : 06 16 70 62 51<br>Email : sebastienjacquier@yahoo.fr |
| PAYSAGISTES | **Ain Paysages et Jardins Services - Dominique MICHON**<br>162 Route de Strasbourg - F-01270 Villemotier<br>Tél. : 04 74 51 56 52 |
| PLOMBERIE, SANITAIRE, CHAUFFAGE | **Régis NEVORET Sarl**<br>132 rue des Fleurs - F-01851 Marboz<br>Tél. : 04-74-42-02-33 - www.nevoret.fr |

# Et il y a 100 ans, en 1915...

## ... Ils sont nés

| | |
|---|---|
| **BOUVARD Marie Louise Valérie** | 7 janvier 1915 |
| **GILLOZ Roland François** | 5 mars 1915 |
| **MEUNIER Charles Henri** | 17 mars 1915 |
| **LÉTHENET Fernand Eugène** | 30 mars 1915 |
| **POCHON Anthelme Armand** | 18 mai 1915 |
| **MEUNIER Émile Gilbert** | 6 septembre 1915 |

## Et... Ils se sont mariés

Pas de mariage

## Et... Ils nous ont quittés

| | |
|---|---|
| **DARNAND Clémence** | 7 janvier 1915 |
| **POBEL Marie Josephte Fortunée** | 1 mars 1915 |
| **NIRBOT Joseph** | 13 mars 1915 |
| **PERRET Joseph Marie** | 14 mars 1915 |
| **MEUNIER Charles Henri** | 19 mars 1915 |
| **PERDRIX Jules Ferdinand** | 23 mars 1915 |
| **PIDOUX Léontine** | 24 avril 1915 |
| **SUBTIL Jules Célestin Stéphane** | 28 avril 1915 |
| **BLANC Marie Eugène** | 22 juin 1915 |
| **MONTMAYEUR Valéry René** | 9 juillet 1915 |
| **BOUILLOUX Marie Clémentine** | 31 juillet 1915 |
| **PILLET Marie Victorine Alexandrine** | 15 août 1915 |
| **CHEVAILLER Marie Théodore** | 11 octobre 1915 |
| **JACQUET Marie Victorine Alexandrine** | 17 nov. 1915 |
| **ADAM Jules Marie Denis** | 19 décembre 1915 |

# État Civil

# En l'an 2015...

## ... Ils sont nés

| | |
|---|---|
| **DESMARIS Boris** | 12 janvier 2015 |
| **DESMARIS Marc** | 12 janvier 2015 |
| **ELY LATCHOUMY Maxime Érik** | 14 janvier 2015 |
| **CALLAND Anaé** | 30 mars 2015 |
| **BLOT Aaron** | 3 avril 2015 |
| **MICHEL Thomas Alexandre** | 29 septembre 2015 |
| **BRESSAND Suzie** | 11 décembre 2015 |

## ... Ils se sont mariés

| | |
|---|---|
| **Marie Louise Suzanne FERBLANTIER et Roland LATCHOUMY** | 4 avril 2015 |
| **Élise CASTAN et Alexis PRODANU** | 25 juillet 2015 |

## ... Ils nous ont quittés

| | |
|---|---|
| **PITHIOUX Bernard** | 2 août 2015 |

# Calendrier des fêtes

| | | |
|---|---|---|
| JANVIER 2016 | **Dimanche 10** *à 10h*<br>**Dimanche 17** *à 12h* | **VŒUX** du Maire et son Conseil Municipal<br>**REPAS** de la Société de Chasse |
| FÉVRIER 2016 | **Dimanche 7** | **REPAS CHOUCROUTE** du Club VILL'AMITIE |
| MARS 2016 | **Lundi 28** *à 9h* | **CHASSE À L'ŒUF** du Sou des Ecoles |
| MAI 2016 | **Dimanche 8** | **MARCHE** du Conseil Municipal |
| JUIN 2016 | **Dimanche 26** | **FÊTE** du Sou des Ecoles |
| JUILLET 2016 | **Samedi 9** *à 19h* | **JAMBON À LA BROCHE** de la Société de Chasse |
| AOÛT 2016 | **Dimanche 21**<br>**Samedi 27** | **FARFOUILLE** Inter-Associations<br>**JOURNÉE DÉTENTE** "les Amis du Rugby" |
| NOVEMBRE 2016 | **Samedi 19** | **VENTE DE TARTES** |
| DÉCEMBRE 2016 | **Dimanche 4** | **REPAS POULE AU RIZ** de la GYMNASTIQUE Volontaire |

Photo prise par Antoine Lombard lors d'un vol en hélicoptère offert pour son anniversaire

Impression et création Espace Copie Pro 04 74 504 505